



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-008-2024-08

PUBLIÉ LE 6 AOÛT 2024

# Sommaire

## **Ministère de la Justice / Cabinet de direction**

IDF-2024-08-06-00001 - Arrêté portant subdélégation de la signature du Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer (28 pages)

Page 3

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques**

IDF-2024-08-06-00009 - Arrêté du 6 août 2024 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (23 pages)

Page 32

Ministère de la Justice

IDF-2024-08-06-00001

Arrêté portant subdélégation de la signature du  
Directeur interrégional  
de la protection judiciaire de la jeunesse  
Île-de-France et Outre-Mer



DIRECTION  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
  
DIRECTION INTERREGIONALE  
ÎLE DE FRANCE - OUTRE-MER

## **ARRETE**

**Portant Subdélégation De La Signature Du Directeur Interrégional  
De La Protection Judiciaire De La Jeunesse  
Île-De-France Et Outre-Mer**

VU le décret n°66-614 du 10 août 1966 modifié relatif à l'organisation des services de l'Etat dans la région parisienne ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 5 novembre 2020 du garde des sceaux, ministre de la justice, portant nomination de monsieur Hervé DUPLENNE en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

VU l'arrêté IDF-2020-11-27-003 portant délégation de signature à monsieur Hervé DUPLENNE en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France – Outre-mer, en matière d'ordonnancement secondaire ;

### **Arrête**

#### **Article 1er**

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M <sup>me</sup> Séverine DEVAUX
75	Secrétaire général	
75	Directeur des Ressources Humaines	M. Frédéric BERARD
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M <sup>me</sup> Laure PAVY
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières Adjointe	M <sup>me</sup> Déborah ADAM
75	Responsable Unité Exécution Budgétaire de la Direction de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M <sup>me</sup> Pascale LEPROVOST

A l'effet de signer, à compter du 6 août 2024, au nom du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 1 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

## Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M <sup>me</sup> SEVERINE DEVAUX
75	Secrétaire général	
75	Directeur des ressources humaines	M. FREDERIC BERARD
75	Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M <sup>me</sup> LAURE PAVY
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières Adjointe	M <sup>me</sup> Déborah ADAM

Ainsi qu'aux personnes indiquées dans la liste nominative en annexe 1.

A l'effet de signer, à compter du 6 août 2024, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 2 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

### Article 2 Bis

Il est donné délégation de signature :

Aux directeurs des services, Responsable de l'appui au pilotage territorial, adjoints administratifs et secrétaires administratifs, dont la liste figure en annexe 2, pour constater le service fait dans le progiciel Chorus Formulaires.

### Article 3

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice interrégionale adjointe	M <sup>me</sup> Severine DEVAUX
75	Secrétaire général	
75	Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M <sup>me</sup> Laure PAVY
75	Directrice de l'Evaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières Adjointe	M <sup>me</sup> Déborah ADAM
75	Responsable de l'unité immobilier de la direction de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	

A l'effet de signer, à compter 6 août 2024, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 3 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

## Article 4

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice interrégionale adjointe	M <sup>me</sup> Severine DEVAUX
75	Secrétaire général	
75	Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M <sup>me</sup> Laure PAVY
75	Directrice de l'Evaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières Adjointe	M <sup>me</sup> Déborah ADAM
75	Directeur des ressources humaines	M. Frederic BERARD
75	Responsable de l'unité commande publique de la direction de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M. Maxime BRUN

A l'effet de signer, à compter du 6 août 2024, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 4 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

## Article 5

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice Interrégionale Adjointe	M <sup>me</sup> Severine DEVAUX
75	Secrétaire Général	

A l'effet de signer, à compter du 6 août 2024, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 5 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

## **Article 6**

Une ampliation de cet arrêté est adressée au Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

## **Article 7**

Est abrogé, à compter du 6 août 2024, l'arrêté IDF-014-2024-07 du 5 juillet 2024 portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

## **Article 8**

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer et les personnes mentionnées aux articles de ce présent arrêté sont chargés, à compter du 6 août 2024, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 6 août 2024,

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et par délégation,

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

Signé

Hervé DUPLÉNNE

## ANNEXE 1 : Liste nominative relative à l'article 2 de présent arrêté

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Emploi	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPJJ 75	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Directrice territoriale	KIEFFER	MEIGNAN	Anne
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Directrice territoriale adjointe	GIL		Nathalie
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable de l'appui au pilotage territorial			
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable des politiques institutionnelles	RUELLAND		Richard
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable des politiques institutionnelles	COUEDOR		ANNE
	EPE Paris	EPE Paris	Directeur	TAIL		Djamila
	EPE Paris	EPE Paris	RUE	MESTACK		GUILLAUME
	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Directrice	MORDELET		Oriane
	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Responsable d'unité éducative	GODECHOT		Elodie
	STEMO EST PARISIEN	UEMO CHEMIN VERT	Responsable d'unité éducative	PISANIAS		Mireille
	STEMO PARIS MNA	STEMO PARIS MNA	Directrice	BERENGER		Emma
	STEMO PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	Responsable d'unité éducative	SAOULI		Tifany
	STEMO PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	Responsable d'unité éducative	DESSEN		Laetitia
	STEMO PARIS CENTRE	STEMO PARIS CENTRE	Directrice			
	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	Responsable d'unité éducative	ETANCELIN		Kevin
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO LAFAYETTE - APPROCHE SYSTEMIQUE	Responsable d'unité éducative	BAUJARD		Marie-Hélène
	STEMO SUD PARISIEN	STEMO SUD PARISIEN	Directrice	VALEMBOS		Aude
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO FRIANT	Responsable d'unité éducative	PINON		Claire
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO BASTILLE	Responsable d'unité éducative	GUAMIS		Thérèse
	STEI DE PARIS	STEI DE PARIS	Directeur	ARCHICH		Mohamed
STEI DE PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	Responsable d'unité éducative	JEAN		Véronique	
STEI DE PARIS	UEAJ ROMAINVILLE	Responsable d'unité éducative	SER		Patrick	

	STEMO NORD PARISIEN	STEMO NORD PARISIEN	Directrice	PREVOST		Typhaine
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHÂTEAU D'EAU	Responsable éducative	d'unité DELACOURT		Sarah
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	Responsable éducative	d'unité STEPHAN		Cécile
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	Responsable éducative	d'unité BOUANANI		AMINA
<b>DTPJJ 77</b>	DTPJJ 77	DTPJJ77	Directrice territoriale	RAULET		Christelle
	DTPJJ 77	DTPJJ77	Directeur territorial adjoint	LEHRY		Michel
	DTPJJ 77	DTPJJ77	Responsable des politiques institutionnelles	COPPRY		Nadia
	DTPJJ 77	DTPJJ 77	Responsable de l'appui au pilotage territorial	LAUTRU		Corinne
	DTPJJ 77	DTPJJ77	Responsable des politiques institutionnelles	BONETY		Julien
	STEMOI SUD 77	STEMOI SUD 77	Directrice	AMRI	AYARI	Inès
	STEMOI SUD 77	UEMO MELUN	Responsable éducative	d'unité GUIGUET		Jean- Sébastien
	STEMOI SUD 77	UEMO MONTREAU	Responsable éducative	d'unité GAGNE	GUIGNAT	Nathalie
	STEMOI SUD 77	UEAT MELUN	Responsable éducative	d'unité ROSE	-	Anne
	STEMOI SUD 77	UEAJ MELUN	Responsable éducative	d'unité AMAR	BOUSSARD	Aurélie
	EPEI MEAUX	EPEI MEAUX	Directrice	BUFFIERE		Laurine
	EPEI MEAUX	UEHC MEAUX	Responsable éducative	d'unité ETOUNDI		Pierre
	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	Responsable éducative	d'unité MILLET		Aurélia
	STEMO NORD 77	STEMO NORD 77	Directeur	OLIVIER		Muriel
	STEMO NORD 77	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	Responsable éducative	d'unité CECCALDI- REGNIER	REGNIER	Aline
	STEMO NORD 77	UEMO - PEAT MEAUX	Responsable éducative	d'unité SAVIER	D'ENTRAYGU ES	Sandrine
	STEMO NORD 77	UEMO LAGNY SUR MARNE	Responsable éducative	d'unité PICART		Aurélia
	STEMOI CENTRE 77	STEMOI CENTRE 77	Directeur	TOURE		Mamadou
	STEMOI CENTRE 77	UEMO LIEUSAINTE	Responsable éducative	d'unité BEN ALLAL	ESTIVAL	Lynda
	STEMOI CENTRE 77	UEMO TORCY	Responsable éducative	d'unité GLOUBI		Jaoiad
STEMOI CENTRE 77	UEAJ COMBS LA VILLE	Responsable éducative	d'unité BEN ESSAVY		Abdel	

<b>DTPJJ 78</b>	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Directrice territoriale	DEGENEVE	GROH	Bathilde
	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Directrice territoriale adjointe	CERVERA		Catherine
	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Responsable de l'appui au pilotage territorial	JEAN-BAPTISTE		Sylvie
	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Responsable des politiques institutionnelles	GUIMBELET		Jean-Christophe
	STEMO SUD YVELINES	STEMO SUD YVELINES	Directeur	FERNANDES		Daniel
	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VOISINS	Responsable éducative d'unité	ROCHETTE		Dominique
	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VERSAILLES	Responsable éducative d'unité	MIRANDA		Veronica
	STEMO SUD YVELINES	UEAT VERSAILLES	Responsable éducative d'unité	GOFRON		Mathilde
	EPEI SUD YVELINES	EPEI SUD YVELINES	DIRECTRICE	DE BOURAYNE		Maylis
	EPEI SUD YVELINES	UEHDR VOISIN LE BRETONNEUX	Responsable éducative d'unité	LELOUEY		Nathalie
	EPEI SUD YVELINES	UEAJ PS VILLEPREUX	Responsable éducative d'unité	MAGOTTEAUX		Aurore
	EPEI SUD YVELINES	UEAJ DE VERSAILLES	Responsable éducative d'unité	GUERIN		Magali
	STEMO VAL DE SEINE	STEMO VAL DE SEINE	Directrice	SAR		Fabienne
	STEMO VAL DE SEINE	UEMO POISSY	Responsable éducative d'unité	SAINT-MARTIN		Ghislaine
	STEMO VAL DE SEINE	UEMO MANTES	Responsable éducative d'unité	AUBRY		Stéphanie
	EPEI NORD YVELINES	EPEI NORD YVELINES	Directeur	BLACHON		Jean-Baptiste
	EPEI NORD YVELINES	UEHC AUBERGENVILLE	Responsable éducative d'unité	FALL		Mansour
	EPEI NORD YVELINES	UEAJ POISSY	Responsable éducative d'unité	BINET		Yann
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Directrice de Service	DEHAUDT		Elise
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable éducative d'unité	VIGOUROUX		Françoise
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable éducative d'unité	HOUZELOT		Emmanuelle
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable éducative d'unité	AYAT		Abdelkader
	DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	CASSUBIE		Cindy

	DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	LEUDIERE		Virginie
	DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	GOVEDARO VIC		Marina
	EPEI NORD YVELINES siège à AUBERGENVILLE	UEHC AUBERGENVILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	HAMEL		Estelle
<b>DTPJJ 91</b>	DTPJJ 91	DTPJJ91	Directeur territorial	TILOUCH		Hakim
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Directrice Territoriale Adjointe	MORINEAU		Eglantine
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MEIGNAN		Philippe
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable de l'appui au pilotage territorial - RH	BURGLEN		Magali
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable des politiques institutionnelles	LECHAIN		Kévin
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Directrice	MARTINAT		Laurence
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative			
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	KOUASSI		Evelyne
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	LIEVENS	PEMPIE	Émilie
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Directrice			PV
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DELASSE		Didier
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	GOMIS		Adélaïde
	EPE 91	EPE 91	Directeur			PV
	EPE 91	UEHC DRAVEIL	Responsable d'unité éducative	BLEUZEN		Caroline
	EPE 91	UEHC EPINAY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	CORTESE	MANKASSA- NKOUNKOU	Émilie
	STEI ESSONNE	STEI ESSONNE	Directeur	DIABIRA		Gniaki
	STEI ESSONNE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	GOUAL		M'Hamed
	STEI ESSONNE	UEAJ BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	COHIN		Marie
	STEI ESSONNE	UEAJ LES ULIS	Responsable d'unité éducative	FREREJACQU E	DELECOURT	Muriel
	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Directeur	PAINDORGE		François

	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	ALESSANDRI	GOTSZORG	Élodie
	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative			
	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	DUPRE-DAVILLE		Angélique
	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	Directrice	PRIEST		Carole
	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	UEMO BRETIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	RIGHELE	MUNOZ	Noémie
	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	UEMO PALAISEAU	Responsable d'unité éducative	BOUGAULT	BLANCHARD	Anne
	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	TIKHERBATI NE	MEHABLI	Zelahika
	STEMO COURCOURONNES	STEMO COURCOURONNES	Directrice	MAUNOURY		Hélène
	STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	Responsable d'unité éducative	COURBE	DAUDRE	Chrystèle
	STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	Responsable d'unité éducative	OULION		Sophie
	STEMO COURCOURONNES	UEAT EVRY	Responsable d'unité éducative	TOURE		Mamadou
<b>DTPJJ 92</b>	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Directeur territorial	BOUBKER		abdelaziz
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Directrice territoriale adjointe	WOIRRET		Marilyn
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Responsable de l'appui au pilotage territorial	WAGNER	CHALICARNE	Annabelle
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Responsable des politiques institutionnelles	MARTIN		Fanny
	STEMO NORD 92	STEMO NORD 92	Directeur	THEETEN		Peggy
	STEMO NORD 92	UEMO LA GARENNE COLOMBES	Responsable d'unité éducative	SAGON		Audrey
	STEMO NORD 92	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	Responsable d'unité éducative	CHADLI		Kheira
	STEMO Centre 92	STEMO CENTRE 92	Directeur	BOMANE-SAÏB		Gérard

	STEMO Centre 92	UEMO NANTERRE	Responsable éducative d'unité	FALCONNET		Corinne
	STEMO Centre 92	UEMO SURESNES	Responsable éducative d'unité	CHAILLEUX		Laure
	STEMO Centre 92	UEAT NANTERRE	Responsable éducative d'unité	FLOUME		Caroline
	STEMO SUD 92	STEMO SUD 92	Directeur	BOUNAB		Sara
	STEMO SUD 92	UEMO BOURG LA REINE	Responsable éducative d'unité	PHILIPPEDAU		Véronique
	STEMO SUD 92	UEMO MALAKOFF	Responsable éducative d'unité	GERY		Isabelle
	EPEI ASNIERES	EPEI ASNIERES	Directeur			
	EPEI ASNIERES	UEHC ASNIERES	Responsable éducative d'unité	CHEVRIER		Olivier
	EPEI ASNIERES	UEAJ LEVALLOIS-PERRET	Responsable éducative d'unité	BAYA	BAKAYOKO	Najoie
	EPEI BAGNEUX	EPEI BAGNEUX	Directeur	LEAL		Sarah
	EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	Responsable éducative d'unité	COMPAN		Chrystèle
	EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	Responsable éducative d'unité	MAILLOT		Khadija
<b>DTPJJ 93</b>	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Directrice territoriale	MECHEHAR		Hannifa
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Directrice territoriale adjointe	NTIFI		Sophia
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	DESSIS		Pauline
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	RABIAT		Chloé
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	PAVAN		Michael
	DTPJJ93	DTPJJ 93	SECRETAIRE (constat service fait)	CHOLLET		Bérengère
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	GARCIA		Lydie
	STEMO PANTIN	STEMO/UEMO PANTIN	Directeur	ROMEO		Frédéric
	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	Responsable éducative d'unité	KOUANG		Alice
	STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	Responsable éducative d'unité	VACANT		
	STEMO RAINCY LE	STEMO/UEMO LE RAINCY	Directeur	CHAPIN		Angéline
	STEMO RAINCY LE	UEMO NOISY LE GRAND	Responsable éducative d'unité	DALACHE		Elodie
	STEMO RAINCY LE	UEMO LE RAINCY	Responsable éducative d'unité	BELMER		Christelle

STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	Responsable éducative d'unité	POSADZKI		Aurélie
STEMO PIERREFITTE	STEMO PIERREFITTE	Directrice	VACANT		
		directeur arrivant	NAKIB		Omar
	STEMO PIERREFITTE	FF Directrice	GRECO		Clélia
STEMO PIERREFITTE	UEMO PIERREFITTE	Responsable éducative d'unité	BEY		Anne Pauline
STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT-OUEN	Responsable éducative d'unité	FRERET		Corinne
STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT-DENIS	Responsable éducative d'unité	PROVOT		Maxime
STEMO DRANCY	STEMO/UEMO DRANCY	Directeur	BOUTET		Julien
STEMO DRANCY	UEMO DRANCY	Responsable éducative d'unité	ROTRON		Cecile
STEMO DRANCY	UEMO AULNAY	Responsable éducative d'unité	CHERIFA MENIRI		Soraya
STEMO DRANCY	QUARTIERS MINEURS Villepinte	Responsable éducative d'unité	LINEY LUBELO		Patricia
CEF EPINAY	CEF EPINAY	Directrice	LOUISOR		Dominique
	CEF EPINAY	Directeur missionné	VACANT		
CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable éducative d'unité	THEOTEC		Marie
CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable éducative d'unité	ZEROUALI		Djamal
EPE PANTIN	EPE/UEHC PANTIN	Directrice	NOURINE ELAID		Rachida
EPE PANTIN	UEHC PANTIN	Responsable éducative d'unité	DERBAL		Riad
EPE PANTIN	UEHD PANTIN	Responsable éducative d'unité	DZIAN		Dimitri
EPE ROSNY-SOUS-BOIS	EPE ROSNY-SOUS-BOIS	Directeur	GHARBI		Maxime
EPE ROSNY-SOUS-BOIS	UEHDM d'aubervilliers	Responsable éducative d'unité	ARRAMI		Sonia
SEAT BOBIGNY	SEAT BOBIGNY	Directrice	DOCAIGNE		Tess
STEI DE VILLEMOMBLE	STEI DE VILLEMOMBLE	Directeur	<a href="#">ANGWE-NZE</a>		Julien
STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	Responsable éducative d'unité	BELKEDIEM		Afif
STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ DE SAINT-DENIS	Responsable éducative d'unité	<a href="#">TOULORGE</a>		MAGALI

	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ DE PANTIN	Responsable d'unité éducative	FERGUENIS		Abd-Mallek
<b>DTPJJ 94</b>	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Directrice territoriale	LAPENE		Caroline
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Directrice territoriale adjointe	BARTHE	VIEILLEVIGNE	Florence
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MIALON		Virginie
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsable des politiques institutionnelles	OLIVE-MARINO		Sonia
	EPE ARCUEIL	EPE ARCUEIL	Directeur	DURUAL		Jenna
	EPE ARCUEIL	UEHC Arcueil	Responsable d'unité éducative	LE FOULGOC		Tristan
	EPE ARCUEIL	UEHD CRETEIL	Responsable d'unité éducative	LEROY-GHEDDAR		Armelle
	EPE VAL-DE-MARNE	EPE VAL-DE-MARNE	Directeur (FF)	SAMSON		Nicolas
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	GAABOUR		Adil
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC VILLIERS-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	PETIT		Cécile
	STEI CRETEIL	STEI CRETEIL	Directrice	MATHONNIERE		Catherine
	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL	Responsable d'unité éducative	DA SILVA		Nathalie
	STEI CRETEIL	UEAJ LE-PERREUX-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	BONNEAU		Cherazade
	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL RA "du soleil plien l'assiette"	Responsable d'unité éducative	HOUBRON		Benoit
	STEMO CENTRE 94	STEMO CENTRE 94	Directrice	JAZANI		Carla
	STEMO CENTRE 94	UEMO CRETEIL	Responsable d'unité éducative	TURRIERE		Céline
	STEMO CENTRE 94	UEMO VILLENEUVE-ST-GEORGES	Responsable d'unité éducative			
	STEMO EST 94	STEMO EST 94	Directeur	COTE		Thomas
	STEMO EST 94	UEMO NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	LACOUX		Céline
	STEMO EST 94	UEAT CRETEIL	Responsable d'unité éducative	MOREY		Caroline
STEMO OUEST 94	STEMO OUEST 94	Directrice	CHOPY	POLLET-ROUYER	Isabelle	
STEMO OUEST 94	UEMO VITRY-SUR-SEINE	Responsable d'unité éducative	GALLICE		Laetitia	

	STEMO OUEST 94	UEMO ARCUEIL	Responsable d'unité éducative	DEMBELE		Fatoumata
<b>DTPJJ 95</b>	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Directrice territoriale	BOUISSOU		Catherine
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Directeur territorial adjoint	MARREC		Grégory
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Responsable de l'appui au pilotage territorial	ALEXANDRE		Talencia
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Responsable des politiques institutionnelles	ORTEGA-PELLETIER		Clément
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	EPEI VILLIERS-LE-BEL	Directrice	XAVIER	XAVIER-GRELET	Stéphane
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	MAHDID		Sonia
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	TALLET		Didier
	EPEI DE PONTOISE	EPEI PONTOISE	Directrice	NESTORET		Marie-Nella
	EPEI DE PONTOISE	UEHC PONTOISE	Responsable d'unité éducative	MARSILE	BONDOA	Nathalie
	EPEI DE PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	MAGOTTEAUX		Aurore
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Directeur	MESSAOUDI		Raïssi
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT BRICE	Responsable d'unité éducative	KOUASSI		Evelyne
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT BRICE	Responsable d'unité éducative	KOFFI-EBANDA		Raoul
	STEMO EST	STEMO EST	Directrice	GUIRAUDIE		Emeline
	STEMO EST	UEMO SARCELLES	Responsable d'unité éducative	EUGENE		Audrey
	STEMO EST	UEMO ARNOUVILLE	Responsable d'unité éducative	DJOMBE		Thomas
	STEMO OUEST	STEMO OUEST	Directeur	FADIGA		Mamadou
	STEMO OUEST	UEMO COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	BEY	VAZELLE	Angeline
	STEMO OUEST	UEMO ARGENTEUIL	Responsable d'unité éducative	LE NOZERH		Joanna
	STEMO OUEST	UEAT PONTOISE	Responsable d'unité éducative	DUBARD		Corinne
<b>DIR PJJ</b>	DIRPJJ	DIRECTION	Directeur interrégional adjoint	DEVAUX		Séverine
	DIRPJJ	DIRECTION	Secrétaire générale			
	DIRPJJ	CABINET	Cheffe de cabinet	PAJOU	DEHRI-PAJOU	Réjane
	DIRPJJ	CABINET	Cheffe de cabinet adjointe	TEMBELY		Aminata

DIRPJJ	DRH	Directeur des ressources humaines	BERARD		Frédéric
DIRPJJ	DRH	Directrice des ressources humaines adjointe	BLANCHE		Aurélie
DIRPJJ	DRH	Cheffe de pôle de la gestion administrative et Financière	DEMAY		Marie-Ange
DIRPJJ	DRH	Cheffe de pôle de la gestion administrative et Financière	DRIGUET		Vincent
DIRPJJ	DRH	Responsable gestion administrative et financière	LUCE		Marie-Claire
DIRPJJ	DRH	Responsable contrôle interne paie	TECHER		Sonia
DIRPJJ	DRH	Responsable de la gestion prévisionnel des emplois et des compétences	GARCIA		Emilie
DIRPJJ	DRH	Responsable juridique contentieux	OULMOKTAR		Inès
DIRPJJ	MISSION DIR	Responsable maîtrise des risques	MILLET		Béatrice
DIRPJJ	MISSION DIR	Chargé de mission Outre-mer	TETU-DUMAS		Steevens
DIRPJJ	DEPAFI	DEPAFI	PAVY		Laure
DIRPJJ	DEPAFI	DEPAFI Adjointe	SAUGNER	ADAM	Déborah
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable contrôle interne financier	VACANT		
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	PEREIRA		Anne-Christine
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	NOUTSA		Nicolas
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité facturation SAH	FEBVRE		Caroline
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité immobilier			
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité exécution Budgétaire	LEPROVOST		Pascale
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité Commande Publique	BRUN		Maxime
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité commande publique	SAFFAR		Karine
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	EGUREN		Amada
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	HOUOT		Martine
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	BAPT		Valérie
DIRPJJ	DEPAFI	Directeur au Système d'information	SERRE		Jean-Marc

DIRPJJ	RLC	Référente Citoyenneté	Laïcité	RENAULT		Marion
DIRPJJ	RLC	Référente Citoyenneté	Laïcité	WEILL		Adina
DIRPJJ	RLC	Référente Citoyenneté	Laïcité	OCCHIPINTI		Laurence
DIRPJJ	DME	Directeur des missions éducatives		BASSINOT		Jean-Yves
DIRPJJ	DME	Directrice des missions éducatives adjointe		GAONAC		Stéphanie
DIRPJJ	DME	Directeur des missions éducatives		BASSINOT		Jean-Yves
DIRPJJ	DME	Directrice des missions éducatives adjointe		GAONAC		Stéphanie
DIRPJJ	DRH	GESTIONNAIRE RH		QUERREC		Isabelle
DIRPJJ	DRH	GESTIONNAIRE RH		GONDAO		Rosa
DIRPJJ	DRH	GESTIONNAIRE RH		JAY		SYLVAIN

## ANNEXE 2 : Liste nominative relative à l'article 2 bis de présent arrêté

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Emploi	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPJJ 75	DTPJJ PARIS siège à PARIS		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	DESJU		LYDIE
	DTPJJ PARIS siège à PARIS		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	AHMED RABI		NEMA
	DTPJJ PARIS siège à PARIS		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	GOMIS		KAKABINDOUT HE
	DTPJJ PARIS siège à PARIS		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	REGNAULT		Odette
	EPE PARIS	UEHC SALOMON DE CAUS	SECRETAIRE (Constat service fait)	BARRY		MARIE LAURE
	STEI PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	SECRETAIRE (Constat service fait)	IFOUDINE	DOUBLALI	RABHA
	STEI PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	ADJ. ADM. (Constat service fait)	GHALLAB		Adam
	STEI PARIS	UEAJ RUE DE ROMAINVILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	TISSIER		GUYLAINE
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHÂTEAU D'EAU	ADJ. ADM. (Constat service fait)	ATTELY		JEANNE
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	SECRETAIRE (Constat service fait)	SAINT-JUSTE		Edwige
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	SECRETAIRE (Constat service fait)	BURNAT		WASSILA
	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	SECRETAIRE (Constat service fait)	MOKRANE	IDANI	NADIA
	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	SECRETAIRE (Constat service fait)	VADIMON		Myrella
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO PARIS LA FAYETTE	SECRETAIRE (Constat service fait)	POULIN		STEFFY
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO PARIS LA FAYETTE	ADJ. ADM. (Constat service fait)	CHANBAZ		PEGGY
	STEMO PARIS EST	UEMO PARIS CHEMIN VERT	SECRETAIRE (Constat service fait)	SOUICI		LOTFI
	STEMO PARIS EST	UEMO PARIS GOUBET	SECRETAIRE (Constat service fait)	BOUAROUA		HAYET
	STEMO DEROGATOIRE PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	SECRETAIRE (Constat service fait)	RAMKUMAR		SARANIYA
	STEMO PARIS SUD	UEMO PARIS BASTILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	LEROY		GAELE
	STEMO PARIS SUD	UEMO PARIS FRIANT	SECRETAIRE (Constat service fait)	BRUNE		Dilan

	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable de l'appui au pilotage territorial			
	EPE Paris	EPE Paris	Directeur	TAIL		Djamila
	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Directrice	MORDELET		Oriane
	STEMO PARIS MNA	STEMO PARIS MNA	Directrice	BERENGER		Emma
	STEMO PARIS CENTRE	STEMO PARIS CENTRE	Directrice			
	STEMO SUD PARISIEN	STEMO SUD PARISIEN	Directrice	VALEMBOIS		Aude
	STEI DE PARIS	STEI DE PARIS	Directeur	ARCHICH		Mohamed
	STEMO NORD PARISIEN	STEMO NORD PARISIEN	Directrice	PREVOST		Typhaine
<b>DTPJJ 77</b>	DTPJJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJJ77	ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	BLIRANDO		LAURA
	DTPJJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJJ77	ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	THEBAUD		YVES
	DTPJJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJJ77	ASSISTANT RAPT (constat service fait)	MARREAU		ISABELLE
	DTPJJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJJ77	ASSISTANT RAPT (constat service fait)	JACQUELIN	RONDEAU	MARIE JOSE
	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	SECRETAIRE (constat service fait)	DESPLAN	BOA	LUCETTE
	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	SECRETAIRE (constat service fait)	MANDRET		JULIE
	EPEI MEAUX	UEHC MEAUX	SECRETAIRE (constat service fait)	BRELLE		Mathieu
	STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO LAGNY SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	MESSIBA	NIAKATE	THERESA
	STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	SECRETAIRE (constat service fait)	DUPIN		ISABELLE
	STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO MEAUX GAMBETTA	SECRETAIRE (constat service fait)	DOUKALI	ABDICHE	NAWEL
	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEAJ COMBS LA VILLE	SECRETAIRE (constat service fait)	SAPIENZA		JOCELYNE
	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEMO LIEUSAIN	SECRETAIRE (constat service fait)	PECHINE	LELOUP	BERNADETTE

	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEMO TORCY	SECRETAIRE (constat service fait)	NIAKATE		SALE
	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEAJ MELUN DUGUESCLIN	SECRETAIRE (constat service fait)	RIVOIRE		STEPHANIE
	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEAT MELUN	SECRETAIRE (constat service fait)	HACHIM	BAROUDI	RADIA
	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MELUN	SECRETAIRE (constat service fait)	BYTYQI		MARINA
	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MELUN	SECRETAIRE (constat service fait)	OBENG	NKANSAGARKO	MAJORIE
	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MONTEREAU	SECRETAIRE (constat service fait)	CHARLET	THUILLEAU X	MURIEL
	STEMOI SUD 77	STEMOI SUD 77	Directrice			
	EPEI MEAUX	EPEI MEAUX	Directrice	BUFFIERE		Laurine
	STEMO NORD 77	STEMO NORD 77	Directeur	OLIVIER		Muriel
	STEMOI CENTRE 77	STEMOI CENTRE 77	Directeur	TOURE		Mamadou
<b>DTPJJ 78</b>	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Responsable de l'appui au pilotage territorial	JEAN-BAPTISTE		Sylvie
	EPEI SUD YVELINES	EPEI SUD YVELINES	Directrice	DE BOURAYNE		Maylis
	STEMO SUD YVELINES	STEMO SUD YVELINES	Directeur	FERNANDES		Daniel
	STEMO VAL DE SEINE	STEMO VAL DE SEINE	Directrice	SAR		Fabienne
	EPEI NORD YVELINES	EPEI NORD YVELINES	Directeur	BLACHON		Jean-Baptiste
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Directrice de Service	DEHAUDT		Elise
	DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	CASSUBIE		Cindy
	DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	LEUDIERE		Virginie
	DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	GOVEDAROV IC		Marina
	EPEI NORD YVELINES siège à AUBERGENVILLE	UEHC AUBERGENVILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	HAMEL		Estelle

	EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEAJ VERSAILLES SUD YVELINES	SECRETAIRE (Constat service fait)	MASSE	LEBBAKHAR	Meryem
	EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEAJ VILLEPREUX	SECRETAIRE (Constat service fait)	BELARBI	BOUBCHIR	Warda
	SE-EPM PORCHEVILLE	UESEEPM PORCHEVILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	BERTIN		Bérengère
	SE-EPM PORCHEVILLE	UESEEPM PORCHEVILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	KARI		Razera
	STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEAT VERSAILLES	SECRETAIRE (Constat service fait)	RIET		Sandrine
	STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEMO VERSAILLES	SECRETAIRE (Constat service fait)	NIAKATE		Fatoumata
	STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEMO VOISINS LE BRETONNEUX	SECRETAIRE (Constat service fait)	TANDIA	DELACOUX	Diariétou
	STEMO VAL DE SEINE POISSY	UEMO MANTES LA JOLIE	SECRETAIRE (Constat service fait)	GOLD DALG		Thomas
	STEMO VAL DE SEINE POISSY	UEMO POISSY	SECRETAIRE (Constat service fait)	FRIHA		Benjamin
<b>DTPJJ 91</b>	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable de l'appui au pilotage territorial - RH	BURGLEN		Magali
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Directrice	MARTINAT		Laurence
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Directrice	BRIDIER	ZERWETZ	Malika
	EPE 91	EPE 91	Directeur			
	STEI ESSONNE	STEI ESSONNE	Directeur	DIABIRA		Gniaki
	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Directeur	PAINDORGE		François
	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	Directrice	PRIEST		Carole
	STEMO COURCOURONNES	STEMO COURCOURONNES	Directrice	MAUNOURY		Hélène
	CEF BURES SUR YVETTE	UECEF BURES SUR YVETTE	SECRETAIRE (Constat service fait)	KAZUMBA-ILUNGA	WASSO	MAMINA
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	UECEF SAVIGNY SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	MILARD	PEOLAT	MICHELE
	DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)			

	DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	LUABA		LESLIE
	DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	COMMERGN AT		Laure
	DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	VINCENT	DUPONT	STELLA
	DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	NTSIKABAKA	MASSAMBA NAKAVOUA	ESTELLE
	EPE ESSONNE DRAVEIL	UEHC DRAVEIL	SECRETAIRE (Constat service fait)	BELAIR		MALIKA
	EPE ESSONNE DRAVEIL	UEHC EPINAY SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	MILARD	PEOLAT	MICHELE
	SE-CJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	UESECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECRETAIRE (Constat service fait)	YANSOUNOU LINYON		JOELLE
	SE-CJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	UESECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECRETAIRE (Constat service fait)	GROZ		MARIE
	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ BURES SUR YVETTE	SECRETAIRE (Constat service fait)			
	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ LES ULIS	SECRETAIRE (Constat service fait)	VINCENT		STÉPHANIE
	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	SMAIL	CIAVARELL A	SABRINA
	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO BRETAGNE SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	GUETTROT		ESTELLE
	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	LI FUT WAH		RICHARD
	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	LAW-THIME LAMBERT		ANNA
	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO PALAISEAU	SECRETAIRE (Constat service fait)	VADEE		CASSANDRA
	STEMO COURCOURONNES	UEAT EVRY	SECRETAIRE (Constat service fait)	MOHAMED	DIAKANA- NGAI	TAMHINE
	STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	SECRETAIRE (Constat service fait)	BOUDON	DESSAGNE	SYLVIE
	STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURON NES	SECRETAIRE (Constat service fait)	ADDA REZIG		LINDA
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Responsable de l'appui au pilotage territorial	WAGNER	CHALICAR NE	Annabelle

<b>DTPJJ 92</b>	DTPJJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	LOUISON		ESTHER
	STEMO NORD 92	STEMO NORD 92	Directeur	THEETEN		Peggy
	STEMO Centre 92	STEMO CENTRE 92	Directeur	BOMANE-SAÏB		Gérard
	STEMO SUD 92	STEMO SUD 92	Directeur	BOUNAB		Sara
	EPEI ASNIERES	EPEI ASNIERES	Directeur			
	EPEI BAGNEUX	EPEI BAGNEUX	Directeur	LEAL		Sarah
	DTPJJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	RIOS VERA		MANUEL
	DTPJJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	CALMON		CORINNE
	DTPJJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ASSISTANT RAPT (constat service fait)			
	EPEI ASNIERES SUR SEINE	UEAJ LEVALLOIS PERRET	SECRETAIRE (constat service fait)	BORIES SCOTT		ERIC
	EPEI ASNIERES SUR SEINE	UEHC ASNIERES SUR SEINE	SECRETAIRE (constat service fait)	KHORCHID		SORAYA
	EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	SECRETAIRE (constat service fait)	MICHEL	DUCCALCON	CATHY
	EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	SECRETAIRE (constat service fait)	PETIT	COLUCCI	CATHERINE
	EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	SECRETAIRE (constat service fait)	MERCIER		Stéphanie
	STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO BOURG LA REINE	SECRETAIRE (constat service fait)	BOUDARENE	NEGROUCHE	ROSA
	STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO MALAKOFF	SECRETAIRE (constat service fait)	MURCIA	LEFORT	JACQUELINE
	STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO MALAKOFF	SECRETAIRE (constat service fait)	BINTA		DIATTA
	STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO LA GARENNE COLOMBES	SECRETAIRE (constat service fait)	KOUTTI		FATIMA
	STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	SECRETAIRE (constat service fait)	BENJAA		NAJIA

	STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	SECRETAIRE (constat service fait)			
	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEAT NANTERRE	SECRETAIRE (constat service fait)	MERAOUNA		NADIA
	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEMO NANTERRE	SECRETAIRE (constat service fait)	DA COSTA BORDA		MICHELLE
	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEMO SURESNES	SECRETAIRE (constat service fait)	SILVAIN		NATHALIE
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	DESSIS		Pauline
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	RABIAT		Chloé
<b>DIR PJJ 93</b>	STEMO PANTIN	STEMO/UEMO PANTIN	Directeur	ROMEO		Frédéric
	STEMO LE RAINCY	STEMO/UEMO LE RAINCY	Directeur	CHAPIN		Angéline
	STEMO PIERREFITTE	STEMO PIERREFITTE	Directrice	BOUNAB		Sara
		STEMO PIERREFITTE	FF Directrice	GRECO		Clélia
	STEMO DRANCY	STEMO/UEMO DRANCY	Directeur	BOUTET		Julien
	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Directrice			
		CEF EPINAY	Directeur missioné	GHARBI		Maxime
	EPE PANTIN	EPE/UEHC PANTIN	Directrice	NOURINE ELAID		Rachida
	EPE ROSNY- SOUS - BOIS	EPE ROSNY- SOUS -BOIS	Directeur	GHARBI		Maxime
	SEAT BOBIGNY	SEAT BOBIGNY	Directrice	DOCAIGNE		Tess
	STEI DE VILLEMOMBLE	STEI DE VILLEMOMBLE	Directeur	<a href="#">ANGWE-NZE</a>		Julien
	CEF EPINAY SUR SEINE	UECEF EPINAY SUR SEINE	SECRETAIRE (constat service fait)	ZOUARH		SAMIA
	DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	CHERRAD		SONIA
	DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	DROUET		PASCALE
	DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		SECRETAIRE (constat service fait)	NAMILOS		Manuella

	DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	JEAN LOUIS		CECILIA
	DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	LEFEUVRE		GABRIELLE
	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	SECRETAIRE (constat service fait)	GOVINDIN		PATRICIA
	EPE PANTIN	UEHD PANTIN	SECRETAIRE (constat service fait)	CHAJID	TRINQUIER	DJAMILA
	EPE SEINE SAINT DENIS	UEHC ROSNY SOUS BOIS	SECRETAIRE (constat service fait)	MIRI		FAZILET
	EPE SEINE SAINT DENIS	UEHD AUBERVILLIERS	SECRETAIRE (constat service fait)	MASSOL	HERON	PRISCA
	SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY	SECRETAIRE (constat service fait)	TEROSIET		JEAN PIERRE
	SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY	SECRETAIRE (constat service fait)	REGHDAL		SANIA
	SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY	SECRETAIRE (constat service fait)	RAHARIJAON A		MYREILLE
	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	SECRETAIRE (constat service fait)	CARRAUD	DART	MARIE CHRISTINE
	STEI VILLEMOMBLE	STEI DE VILLEMOMBLE	SECRETAIRE (constat service fait)	CHAVATTE		BRUNO
	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ PANTIN	SECRETAIRE (constat service fait)	HENRY		Marine
	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ SAINT-DENIS	SECRETAIRE (constat service fait)	RICHOL		Sira
	STEMO DRANCY	UEMO AULNAY SOUS BOIS	SECRETAIRE (constat service fait)	CHAHID	SELLOU	FOUZIA
	STEMO DRANCY	UEMO DRANCY	SECRETAIRE (constat service fait)	BERNA	SULTAN	CORALIE
	STEMO DRANCY	UEQM VILLEPINTE	SECRETAIRE (constat service fait)	SEBIANE		HAKIMA
	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	SECRETAIRE (constat service fait)	LEMOINE		Inès
	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	SECRETAIRE (constat service fait)	ANDRE-FLORENTIN		LORAINNE
	STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	SECRETAIRE (constat service fait)	DURANTEAU		CHRISTINE
	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	SECRETAIRE (constat service fait)	SILVA		CAROLINE
	STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	SECRETAIRE (constat service fait)	VIGILANT		ALINE
	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	SECRETAIRE (constat service fait)	CALO		MARINA

	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO PIERREFITTE	SECRETAIRE (constat service fait)	BEN AMOR		AMMA
	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO ST DENIS	SECRETAIRE (constat service fait)	BRUMANT		NATHALIE
	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO SAINT OUEN	SECRETAIRE (constat service fait)	LEBRETON		SAMANTHA
<b>DIR PJJ 94</b>	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MIALON		Virginie
	EPE ARCUEIL	EPE ARCUEIL	Directeur	DURUAL		Jenna
	EPE VAL-DE-MARNE	EPE VAL-DE-MARNE	Directeur (FF)	SAMSON		Nicolas
	STEI CRETEIL	STEI CRETEIL	Directrice	MATHONNIE RE		Catherine
	STEMO CENTRE 94	STEMO CENTRE 94	Directrice	JAZANI		Carla
	STEMO EST 94	STEMO EST 94	Directeur	COTE		Thomas
	STEMO OUEST 94	STEMO OUEST 94	Directrice	CHOPY	POLLET-ROUYER	Isabelle
	DTPJJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	RELUT		JOELLE
	DTPJJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	VILMEN	LAVENETTE	JOCELYNE
	DTPJJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	POULOLO		Clarisse
	DTPJJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	HAUDIQUET		VALERIE
	EPE ARCUEIL	UEHC ARCUEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	VIGLA		PAUL
	EPE ARCUEIL	UEHD CRETEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	SAINTE ANDRE		Angeline
	EPE VAL DE MARNE siège à Nogent sur Marne	UEHC NOGENT SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	FRIGERE		Liliane
	EPE VAL DE MARNE siège à Nogent sur Marne	UEHC VILLIERS SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	HARTOUN		FATIHA
STEI CRETEIL	UEAJ RESTAURANT D'APPLICATION CRETEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	RICHARD		CAROLYNE	

	STEI CRETEIL	UEAJ LE PERREUX SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	JAMES		NATHALIE
	STEI CRETEIL	UEAJ LE PERREUX SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	/		/
	STEI CRETEIL		SECRETAIRE (constat service fait)	BEUST	HOUCHOT	CARINE
	STEMO CENTRE VAL DE MARNE siège à CRETEIL	UEMO CRETEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	KHANJY		LIELA
	STEMO CENTRE VAL DE MARNE siège à CRETEIL	UEMO VILLENEUVE ST GEORGES	SECRETAIRE (constat service fait)	PALAZOT		LUCIE
	STEMO EST VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	UEAT CRETEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	BOULERHCH A	RENAUDEA U	NASSERA
	STEMO EST VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	UEMO NOGENT SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	YATERA		FATOUMATA
	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO ARCUEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	KANOR		FREDERIQUE
	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO ARCUEIL	ADJ. ADM. (constat service fait)	STANUSIC		JADRANKA
	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO VITRY SUR SEINE	SECRETAIRE (constat service fait)	LOUKILI		YAMINA
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Responsable de l'appui au pilotage territorial	ALEXANDRE		Talencia
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	EPEI VILLIERS-LE-BEL	Directrice	XAVIER	XAVIER-GRELET	Stéphane
	EPEI DE PONTOISE	EPEI PONTOISE	Directrice	NESTORET		Marie-Nella
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Directeur	MESSAOUDI		Raïssi
	STEMO EST	STEMO EST	Directrice	GUIRAUDIE		Emeline
	STEMO OUEST	STEMO OUEST	Directeur	FADIGA		Mamadou
	DTPJJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE	DTPJJ 95	ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	GUERIN		Frédéric
	DTPJJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE	DTPJJ 95	ASSISTANT RAPT (constat service fait)	CONTRAULT		Patrica
	DTPJJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE	DTPJJ 95	ASSISTANT RAPT (constat service fait)	IL YAM		Issouf

	CEF ST BRICE SOUS FORET	UECEF ST BRICE SOUS FORET	SA (constat service fait)	LAPORAL		MARIE FRANCE
	EPEI PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	ADJ-A (constat service fait)	TINOT		MYRIANE
	EPEI PONTOISE	UEHC PONTOISE	SECRETAIRE (constat service fait)	BOURAS	GLET	SOUAD
	EPEI VILLIERS LE BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	SECRETAIRE (constat service fait)	SEYMOUR	ZELINE	SOPHIE
	EPEI VILLIERS LE BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	SECRETAIRE (constat service fait)	OUAISS		Sofia
	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEAT PONTOISE	SECRETAIRE (constat service fait)	SELLIER	DURAND	LILIANE
	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEMO ARGENTEUIL	SECRETAIRE (constat service fait)	ROUIBAH		HAFIDA
	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEMO ARGENTEUIL	SECRETAIRE (constat service fait)	TERRINE		BERANGERE
	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEMO COURDIMANCHE	SECRETAIRE (constat service fait)	PAUMIER		BELINDA
	STEMO SARCELLES EST VAL D'OISE	UEMO ARNOUVILLE	SECRETAIRE (constat service fait)	LENGLET		NATHALIE
	STEMO SARCELLES EST VAL D'OISE	UEMO SARCELLES	SECRETAIRE (constat service fait)	RODRIGUES CARVALHO	CARRICO	MARIA AMELIA
<b>DIR PJJ</b>	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	GONZALEZ	CARAGLIA NO	ESPERANCE
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	NTCHORERE		SABRINA
	DIRPJJ	DEPAFI	SECRETAIRE (constat service fait)	MIRA		SALIHA
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	GENOUD		FABIEN
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	BAPT		Valérie
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	FEBVRE		CAROLINE
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	HOUOT		MARTINE
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	NOUTSA		Nicolas

DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	LUIRARD		LAURENCE
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	PEREIRA		ANNE CHRISTINE
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	SAFFAR		KARINE
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	GENOUD		EMILIE
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	MILLET		TIMOTHEE
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	BLANPAIN		Lucie
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	ETILE		Charles
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	NOBLET		Fabrice
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	PLACIDE		MARIE PAULE
DIRPJJ	DEPAFI	HORS CIBLE	ILPHONSE		THEO
DIRPJJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)	SAMBA		SAMMY
DIRPJJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)	GROS-DESORMEAU X		LILIANE
DIRPJJ	DME	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)	BARONTINI		LUDIVINE
DIRPJJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)	AHAMED		YOUMNA
DIRPJJ	DIRECTION	SECRETAIRE (constat service fait)	HAMON		CHARLINE
DIRPJJ	DRH	SECRETAIRE (constat service fait)	LAMBERT		CORINNE
DIRPJJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	QUERREC		Isabelle
DIRPJJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	GONDAO		Rosa
DIRPJJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	JAY		SYLVAIN

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2024-08-06-00009

Arrêté du 6 août 2024 portant délégation de  
signature aux agents de la préfecture de la région  
d'Ile-de-France, préfecture de Paris

**Arrêté du 6 août 2024**

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu la Constitution, notamment son article 72 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 131-3 et R. 131-16 ;
- Vu le code des juridictions financières ;
- Vu le code de justice administrative ;
- Vu le code de la défense, notamment ses articles R.1311-1 et R.1311-30 à R.1311-32 ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L330-1 et R330-2 et suivants ;
- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu la loi organique n°2011-333 du 29 mars 2011 modifiée relative au Défenseur des droits, notamment son article 37 ;
- Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 57 ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- Vu le décret n°2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- Vu le décret n° 2012-509 du 18 avril 2012 modifié pris en application de l'article 59-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2020-139 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
- Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret n°2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2023-12-20-00005-75-2023-12-20-00010 du 20 décembre 2023 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 7 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Madame Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 31 octobre 2023 portant nomination de Madame Adeline SAVY, cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 décembre 2023 portant nomination de Madame Marie-Gaëlle BONFILS en qualité de directrice des affaires juridiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu le décret du 30 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Marc ZARROUATI en qualité de directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2019 portant nomination de Mme Annaïck MORVAN, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Ile-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 août 2019 portant nomination de Mme Corine PERCHERON, attachée d'administration hors classe, sur l'emploi fonctionnel de conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer de cheffe du service des collectivités locales et du contentieux à la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juin 2022 portant nomination de M. Nicolas SACHOT, administrateur de l'Etat hors classe, adjoint au directeur des affaires juridiques, chargé de mission aux affaires juridiques du préfet, secrétaire général aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 août 2022 portant nomination de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, en qualité d'adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 septembre 2023 portant nomination de Mme Inès RÉVOLAT, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France, à compter du 1er octobre 2023 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2024 portant nomination de Mme Hélène CROZE, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à compter du 12 février 2024 ;

Vu la décision ministérielle du 6 septembre 2022 portant affectation de Mme Cindy LEONI, sous-préfète, en qualité de chargée du pilotage de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à compter du 31 août 2022 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques, de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés, et du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

## ARRETE

### **Titre 1<sup>er</sup> Délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, exerçant les attributions relevant du préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris**

**Article 1 :** I- Sous réserve des dispositions de l'article 7, au titre des attributions du préfet de Paris et du cabinet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et des services qui y sont rattachés, délégation de signature est donnée à M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer tous les actes, pièces, documents, rapports, conventions, certificats, correspondances et notes y afférents, y compris ceux dont la signature est réservée au préfet de Paris, aux termes des arrêtés portant délégation de signature au nom du préfet de Paris aux chefs des services déconcentrés de l'Etat et à l'exclusion :

1° de la présentation au conseil de Paris, du rapport annuel des chefs des services de l'Etat dans le département ;

2° des ordres de réquisition du comptable public en matière de dépenses ;

3° des décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré en matière d'engagement de dépense ;

4° des correspondances nominatives à la maire de Paris et aux parlementaires.

II- Délégation de signature est également donnée à M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, en qualité de chef de projet départemental « Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives » (MILDECA), de coordonnateur régional des chefs de projets départementaux MILDECA et de coordonnateur pour la politique de la ville à Paris, ainsi qu'au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), à l'effet de signer les correspondances, notes et arrêtés ainsi que :

1° les actes relatifs aux crédits d'intervention de la politique de la ville (programme 147), notamment les actes attributifs de subvention (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés), ainsi que les courriers de notification de rejet et d'octroi de subvention ;

2° les actes relatifs aux actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (programme 129), notamment les actes attributifs de subvention (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés), ainsi que les courriers de notification de rejet et d'octroi de subvention ;

3° les actes relatifs aux crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD – programme 216), notamment les actes attributifs de subvention (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés), ainsi que les courriers de notification de rejet et d'octroi de subvention.

**Article 2 :** I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, la délégation de signature prévue au I de l'article 1er est donnée à M. Marc ZARROUATI, sous-préfet, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et, à ce titre, chef de projet départemental « Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives » (MILDECA), coordonnateur régional des chefs de projets départementaux MILDECA et coordonnateur pour la politique de la ville à Paris, délégation de signature est donnée, à M. Marc ZARROUATI, sous-préfet, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer les correspondances, notes et arrêtés ainsi que :

1° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux crédits de la politique de la ville : (programme 147) ;

2° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ hors taxe (HT) par acte et leurs avenants ;

3° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris, les courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention ;

4° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, Programme 129 : coordination du travail gouvernemental – Action 15 « mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives » ;

5° au titre des actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants ;

6° au titre des actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, les courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants ;

7° au titre du FIPD, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants ;

8° au titre du FIPD, les courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, et de M. Marc ZARROUATI, la délégation de signature prévue aux I et II du présent article est accordée à Mme Adeline SAVY, sous-préfète, cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

**Article 3 :** I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI et de Mme Adeline SAVY, délégation de signature est donnée à Mme Tiphaine LECLERE, attachée principale d'administration, cheffe du service de la prévention et des urgences sociales, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante ;

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT au titre du programme « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354) ;

3° les bons de commande dont le montant n'excède pas 15 000 € HT au titre du programme « Immigration et asile » (n° 303) ;

4° les certifications « certifié exact et service fait » au titre des 2° et 3°,

5° les états pour servir au paiement au titre des 2° et 3°, relevant des attributions de ce service.

**II** -En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY et de Mme Tiphaine LECLERE, la délégation de signature prévue au I est accordée à M. Jean-François ROUDE, attaché principal d'administration, son adjoint.

**III** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY, de Mme Tiphaine LECLERE et de M. Jean-François ROUDE, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Lise SCHMITT-MACCECHINI, attachée d'administration, cheffe du bureau des urgences sociales, et à M. Clément CHEVALIER, adjoint à la cheffe du bureau des urgences sociales, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, et sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante ;

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € au titre du programme « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354) ;

3° les bons de commande dont le montant n'excède pas 15 000 € HT au titre du programme « Immigration et asile » (n° 303) ;

4° les certifications « certifié exact et service fait » au titre des 2° et 3° ;

5° les états pour servir au paiement au titre des 2° et 3°, relevant des attributions de ce bureau.

**IV** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY, de Mme Tiphaine LECLERE et de M. Jean-François ROUDE, délégation de signature est donnée à Mme Lucie MONTROY, attachée d'administration, cheffe du bureau des affaires réservées, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er :

- 1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante ;
- 2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT au titre du programme « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354) ;
- 3° les certifications « certifié exact et service fait » ;
- 4° les états pour servir au paiement, relevant des attributions de son bureau.

**V-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY, de Mme Tiphaine LECLERE, de M. Jean-François ROUDE et de Mme Lucie MONTOY, la délégation de signature prévue au IV est donnée à M. Livier MARC-MANSUY, attaché d'administration, adjoint à la cheffe du bureau des affaires réservées, et à Mme Manon DEMANGE, attachée d'administration, cheffe de la section « planification des risques ».

**Article 4 : I-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI et de Mme Adeline SAVY, délégation de signature est donnée à Mme Katia BOUDRAA, conseillère d'administration du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la coordination des affaires parisiennes, cheffe des services du cabinet, à l'effet de signer les actes, correspondances et pièces relevant de ses attributions, y compris au titre de la coordination pour la politique de la ville à Paris, des conventions adultes-relais pour la ville de Paris et du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), à l'exclusion :

- 1° des actes, pièces, documents, correspondances administratives, notes, requêtes, mémoires, circulaires et instructions exclus par l'effet de l'article 1er ;
- 2° des courriers nominatifs adressés aux ministères et aux titulaires de mandats électifs ;
- 3° de tous actes relatifs aux procédures contentieuses ;
- 4° des décisions négatives concernant les contrats liant l'Etat aux établissements d'enseignement privé ;
- 5° des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner, d'acquérir et d'emprunter pour les établissements reconnus d'utilité publique, d'une valeur supérieure à 200 000 € HT ;
- 6° des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner et d'acquérir pour les congrégations, d'une valeur supérieure à 200 000 € HT ;
- 7° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris (Programme 147), les actes attributifs de subvention d'un montant égal ou supérieur 50 000€ HT par acte et leurs avenants ;
- 8° au titre du FIPD, des actes attributifs de subvention d'un montant égal ou supérieur à 50 000€ HT par acte et leurs avenants.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY et de Mme Katia BOUDRAA, délégation de signature est donnée à M. Mohamed SOLTANI, attaché d'administration hors classe, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, à l'effet de signer les actes, correspondances et pièces relevant des attributions de son bureau, ainsi que toute opération budgétaire relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS pour le programme 232 « vie politique », à l'exclusion :

- 1° des actes, pièces, documents, correspondances administratives, notes, requêtes, mémoires, circulaires et instructions exclus par l'effet des articles 1<sup>er</sup>, 2 et du I ci-dessus ;
- 2° des courriers nominatifs adressés aux ministères et aux titulaires de mandats électifs ;
- 3° de tous actes relatifs aux procédures contentieuses ;
- 4° des décisions négatives concernant les contrats liant l'Etat aux établissements d'enseignement privé ;
- 5° des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner, d'acquérir et d'emprunter pour les établissements reconnus d'utilité publique, d'une valeur supérieure à 200 000 € HT ;
- 6° des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner et d'acquérir pour les congrégations, d'une valeur supérieure à 200 000 € HT ;
- 7° toute opération budgétaire relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS pour le programme 232 « vie politique ».

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY, de Mme Katia BOUDRAA et de M. Mohamed SOLTANI, délégation de signature est

donnée à M. Tarek BOULANOUAR et à M. David BOISAUBERT, attachés d'administration, adjoints au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, à l'effet de signer les actes, correspondances et pièces relevant des attributions de ce bureau, sous réserve des exclusions prévues au II du présent article.

**IV-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY, de Mme Katia BOUDRAA, de M. Mohamed SOLTANI et de M. Tarek BOULANOUAR, délégation de signature est donnée à Mme Christine BLE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable du secteur élections et affaires générales et à M. Loïc NEUILLY, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chargé des élections et affaires générales, à la section "élections, réglementation économique et affaires générales" du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les correspondances et pièces relevant des attributions du secteur élections et affaires générales ci-après énumérées et, sous réserve des exclusions prévues au I du présent article :

- 1° Les courriers d'accusé réception d'appels public à la générosité (AGP),
- 2° Les décisions de non opposition à l'acceptation d'un legs ou d'une donation (DNO),
- 3° Les courriers d'accusé réception de complétude ou d'incomplétude des demandes de vente de la part des congrégations religieuses,
- 4° Les courriers de saisine de la Direction de l'Immobilier de l'État afin d'obtenir une évaluation du prix d'un bien vendu par une congrégation,
- 5° Les déclarations d'option dans le cadre du droit d'option des bi-nationaux (franco-algériens, franco-israéliens et franco-suisses) pour remplir leurs obligations militaires en France,
- 6° Les courriers de dérogation à la condition de nationalité française autorisant une personne qui ne remplit pas la condition de nationalité prévue au 2° du I de l'article L. 914-3 à ouvrir ou diriger un établissement d'enseignement scolaire privé ou à y être chargée d'une fonction d'enseignement.

**V-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY, de Mme Katia BOUDRAA, de M. Mohamed SOLTANI et de M. Tarek BOULANOUAR, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Clotilde MARIOT, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable du secteur réglementation économique, et à Mme Christine GUINOT, secrétaire administrative de classe supérieure, chargée de l'application de la réglementation économique, à la section "élections, réglementation économique et affaires générales", à l'effet de signer les correspondances et pièces relevant de leurs attributions ci-après énumérées et, sous réserve des exclusions prévues au II du présent article :

- 1° Les courriers de saisine des organisations syndicales et patronales dans le cadre des demandes de dérogation au repos dominical,
- 2° Les courriers accompagnant le transfert de dossiers de demande de cartes de guides-conférenciers ou de maîtres restaurateurs vers la préfecture territorialement compétente pour leur instruction,
- 3° Les récépissés de déclaration de la tenue d'un salon ou d'une foire à Paris.

**VI -** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY, de Mme Katia BOUDRAA, de M. Mohamed SOLTANI et de M. David BOISAUBERT, délégation de signature est donnée à Mme Eleonora TREMENTOZZI, agente contractuelle, responsable du pôle des fonds de dotation et des fondations d'entreprise du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, à l'effet de signer les correspondances et pièces relevant de ses attributions ci-après énumérées et, sous réserve des exclusions prévues au II du présent article :

- 1° les courriers d'accusé réception de dissolution volontaire des fonds de dotation ;
- 2° les courriers sollicitant la communication des comptes, leur publication et l'ensemble des éléments du rapport d'activité pour les fondations d'entreprise et les fonds de dotation ;
- 3° les courriers accusant réception du dépôt complet des comptes et des rapports d'activité pour ces fondations et ces fonds ;
- 4° les courriers accusant réception de la déclaration de changement dans le conseil d'administration ou le récépissé de changement dans le conseil d'administration de ces fondations et de se ces fonds ;
- 5° les bordereaux et les lettres accompagnant la notification des transferts de ces fondations et de ces fonds à une autre préfecture ;

6° les courriers accusant réception de déclaration et les récépissés de modification statutaire pour les fonds de dotation ainsi que les arrêtés portant autorisation de modification statutaire pour les fondations d'entreprise ;

7° les courriers accusant réception des déclarations de prorogation de majoration du programme d'action pluriannuel ainsi que les récépissés relatifs aux déclarations d'avenant des fondations d'entreprise.

**VII-** La délégation de signature mentionnée au VI du présent article concernant les correspondances ou pièces énumérées aux 1° à 5° du même VI est également donnée aux agents de la section du mécénat du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique figurant ci-après :

a- Mme Josiane MESSANT, adjointe administrative principale de 1ère classe, chargée de la réglementation des fonds de dotation ;

b- Mme Anne Marie DORDE, secrétaire administrative de classe normale, chargée de la réglementation des fondations d'entreprise ;

c- Mme Eva CHOUKRI, agente contractuelle, chargée de la réglementation des fonds de dotation et fondations d'entreprise.

**VIII-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY, de Mme Katia BOUDRAA, de M. Mohamed SOLTANI et de M. David BOISAUBERT, délégation de signature est donnée à M. Ennour HERBI, secrétaire administratif de classe normale, responsable du pôle des associations et fondations reconnues d'utilité publique du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, à l'effet de signer les correspondances et pièces relevant de ses attributions ci-après énumérées et sous réserve des exclusions prévues au II du présent article :

1° les courriers sollicitant la communication des comptes, leur publication et l'ensemble des éléments du rapport d'activité pour les fondations reconnues d'utilité publique et les associations reconnues d'utilité publique ;

2° les courriers accusant réception du dépôt complet des comptes et des rapports d'activité pour ces fondations et associations ;

3° les courriers accusant réception de la déclaration de changement dans le conseil d'administration ou le récépissé de changement dans le conseil d'administration de ces fondations et associations ;

4° les bordereaux et les lettres accompagnant la notification des transferts de ces fondations et associations à une autre préfecture ;

5° les courriers accompagnant la notification des arrêtés ministériels de reconnaissance d'utilité publique pour ces fondations et associations ;

6° les courriers accusant réception des déclarations de libéralités prévues à l'article 1 à 5 du décret n° 2007-807 du 11 mai 2007 relatif aux associations, fondations, congrégations et établissements publics du culte et portant application de l'article 910 du code civil ;

7° les courriers accusant réception des demandes de rescrit administratif ainsi que les demandes d'enquêtes relatives à ces procédures prévues aux articles 12-1 à 12-4 du décret n° 2007-807 du 11 mai 2007 relatif aux associations, fondations, congrégations et établissements publics du culte et portant application de l'article 910 du code civil à destination de la DRFIP et de la préfecture de police.

**IX-** La délégation de signature mentionnée au VIII du présent article concernant les correspondances ou pièces énumérées aux 1° à 5° du même VIII est également donnée aux agents de la section du mécénat du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique figurant ci-après :

a- Mme Patricia NOURY, adjointe administrative principale de 1ère classe, chargée de la réglementation des associations et fondations reconnues d'utilité publique ;

b- Mme Lenice PEREIRA BARBOSA, adjointe administrative, chargée de la réglementation des associations et fondations reconnues d'utilité publique ;

c- Mme Ginette GAUBERT, adjointe administrative principale de 1ère classe, chargée de la réglementation des associations et des fondations reconnues d'utilité publique.

**X-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY et de Mme Katia BOUDRAA, délégation de signature est donnée à Mme Lucie CHARBONNEAU, attachée principale d'administration, cheffe du bureau de la politique de la ville, à l'effet de signer :

1° tous actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant des attributions de ce bureau, y compris au titre de la politique de la ville, ainsi qu'au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ;

2° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux crédits de la politique de la ville (programme 147) ;

3° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris (Programme 147), les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 50 000€ HT par acte et leurs avenants ;

4° les conventions adultes-relais au titre de la ville de Paris ;

5° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives au fonds d'intervention de la prévention de la délinquance (FIPD) ;

6° au titre du FIPD, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 50 000€ HT par acte, et leurs avenants.

Les actes figurant aux 1° à 6° du présent X s'entendent à l'exclusion :

a) des actes, pièces, documents, correspondances administratives, notes, requêtes, mémoires, circulaires et instructions exclus par l'effet du I du présent article ;

b) au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris (Programme 147), des courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention ;

c) au titre du FIPD, des courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention.

**XI-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY et de Mme Katia BOUDRAA et de Mme Lucie CHARBONNEAU, la délégation de signature prévue au X ci-dessus est accordée à Mme Leïla LE BOUCHER BOUACHE, agente contractuelle, adjointe à la cheffe du bureau de la politique de la ville.

**XII-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY, de Mme Katia BOUDRAA, de Mme Lucie CHARBONNEAU et de Mme Leïla LE BOUCHER BOUACHE, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions respectives, à Mme Laura GESLIN, attachée d'administration, responsable de la cellule finances, à Mme Myriam CARCHON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable de la cellule finances, à Mme Zohra LAUNAY et à Mme Nathalie MOINE, adjointes administratives principales de 2ème classe, chargées de la gestion financière des crédits politique de la ville, à l'effet de signer les actes et documents nécessaires pour toutes fonctions et opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS dans les limites fixées au X.

**XIII-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY et de Mme Katia BOUDRAA, délégation de signature est donnée à M. Romain SIAUD, attaché d'administration, chef du bureau de la coordination départementale interministérielle du service de la coordination et des affaires parisiennes, à l'effet de signer tous actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de la compétence et des attributions de ce bureau, sous réserve des exclusions mentionnées au X du présent article.

**XIV-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY, de Mme Katia BOUDRAA et de M. Romain SIAUD, la délégation de signature prévue au XIII est accordée à M. Pierre NEBOUT, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau de la coordination départementale interministérielle du service de la coordination et des affaires parisiennes.

**XV-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY, de Mme Katia BOUDRAA, de M. Romain SIAUD et de M. Pierre NEBOUT, la délégation de signature prévue au XIII est accordée, au titre de ses attributions, à M. Edouard BRÉCHARD, agent contractuel, chargé des dossiers cabinet au sein du bureau de la coordination départementale interministérielle du service de la coordination et des affaires parisiennes.

**XVI-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY et de Mme Katia BOUDRAA, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions respectives, à Mme Léa BEHR, attachée d'administration, cheffe du pôle MILDECA- mission de prévention et de lutte contre les drogues et conduites addictives, et à Mme Lise VIGNOLLES, agente contractuelle, son adjointe, à l'effet de signer, dans l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS, les actes, pièces et documents de gestion financière et budgétaire et de suivi de la programmation d'opérations financières se rapportant aux actions de la mission interministérielle de lutte contre les

**Article 5 : I-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, de M. Marc ZARROUATI, sous-préfet, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, et de Mme Adeline SAVY, sous-préfète, cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégation de signature est donnée à M. Alexandre DIE, chef du service de la représentation de l'Etat et à Mme Alicia SALAUN, attachée d'administration, son adjointe, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante ;

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 € HT ;

3° les certifications « certifié exact et service fait » ;

4° les états pour servir au paiement relevant des attributions de ce service.

**II-** En cas d'absence de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY, de M. Alexandre DIE et de Mme Alicia SALAUN, délégation de signature est donnée, à M. Hugo MARIN, attaché d'administration, chef du bureau du protocole et des déplacements, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1<sup>er</sup> :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes,

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT,

3° les certifications « certifié exact et service fait »,

4° les états pour servir au paiement, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, relevant des attributions de ce bureau.

**III-** En cas d'absence de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY, de M. Alexandre DIE, de Mme Alicia SALAUN et de M. Hugo MARIN, délégation de signature est donnée à M. Henri BOURGEOIS, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, chef de la section garage, chargé du soutien opérationnel et budgétaire, à l'effet de signer :

1° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT,

2° les certifications « certifié exact et service fait »,

3° les états pour servir au paiement, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, relevant des attributions de cette section, et sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er du présent arrêté.

**IV-** En cas d'absence de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY, de M. Alexandre DIE, et de Mme Alicia SALAUN, délégation de signature est donnée à Mme Françoise TIGOULET, attachée d'administration, cheffe du bureau des décorations et de l'intendance, à l'effet de signer :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ;

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT ;

3° les certifications « certifié exact et service fait » ;

4° les états pour servir au paiement, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, relevant des attributions de ce bureau, et sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er du présent arrêté.

**V-** En cas d'absence de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY, de M. Alexandre DIE, de Mme Alicia SALAUN et de Mme Françoise TIGOULET, délégation de signature est donnée à Mme Christelle MATHIS, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section Intendance du bureau des décorations et de l'intendance, à l'effet de signer :

1° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT ;

2° les certifications « certifié exact et service fait » ;

3° les états pour servir au paiement, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, relevant des attributions de cette section et sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er du présent arrêté.

**Article 6 : I-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI et de Mme Adeline SAVY, délégation de signature est donnée à Mme Christelle MONTEAGUDO, agente contractuelle, cheffe du service régional de communication interministérielle, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de ce service ;

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000 € HT ;

3° les certifications « certifié exact et service fait » ;

4° les états pour servir au paiement, relevant des missions de ce service.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Adeline SAVY et de Mme Christelle MONTEAGUDO, la délégation de signature prévue au I est donnée à M. Charles XARDEL, attaché d'administration, adjoint à la cheffe du service régional de communication interministérielle, chef du pôle presse.

**Article 7 : I-** Au titre des attributions du préfet de Paris et du préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, mises en œuvre par la direction des affaires juridiques, dans le cadre de ses attributions, et sous réserve des compétences confiées au préfet, secrétaire général aux politiques publiques, délégation de signature est donnée à M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer tous actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes y afférents, y compris les recours gracieux et les déférés dans le cadre du contrôle de légalité, et à l'exclusion :

1° des instructions ou des circulaires adressées aux collectivités territoriales ;

2° des autres requêtes auprès des différentes juridictions ;

3° des déclinatoires de compétence et des arrêtés de conflits ;

4° des actes défavorables faisant grief aux tiers.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, la délégation de signature prévue au I ci-dessus est donnée à M. Marc ZARROUATI, sous-préfet, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, à l'exclusion des recours gracieux et des déférés dans le cadre du contrôle de légalité.

**Article 8 : I-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT et de M. Marc ZARROUATI, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Gaëlle BONFILS, première conseillère du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser tous actes, correspondances administratives ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques, à l'exception de ceux exclus de la délégation par l'effet du II de l'article 7 du présent arrêté.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI et de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, délégation de signature est donnée à M. Nicolas SACHOT, administrateur de l'Etat du deuxième grade, chargé de mission aux affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, adjoint au directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser tous actes, correspondances administratives ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques, y compris au titre de ses attributions de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et de correspondant du délégué ministériel à la protection des données à caractère personnel du ministère de l'intérieur, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

1° les actes et pièces exclus de la délégation par l'effet du II de l'article 7 du présent arrêté ;

2° les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;

3° les arrêtés de mandatement d'office ;

4° les correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS et de M. Nicolas SACHOT, la délégation de signature prévue au II est donnée à Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au directeur des affaires juridiques dans le cadre de ses attributions.

**Article 9 : I-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, de M. Nicolas SACHOT et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à l'effet de signer ou de viser les actes, les correspondances administratives ou les pièces relevant de leurs attributions, aux agents suivants :

1° M. Gurvan SALAUN, attaché principal d'administration, chef du bureau du contrôle de légalité ;

2° M. Philippe ATANGANA, attaché d'administration, chef du pôle "commande publique et domanialité publique" du bureau du contrôle de légalité ;

3° M. Florian DRUON, attaché principal d'administration, chef du pôle « droit du sol et des opérations d'aménagement » du bureau du contrôle de légalité ;

4° M. Hugo CACHARD, agent contractuel, chef du bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France ;

5° M. Steve HENRI, agent contractuel, rédacteur au pôle "affaires institutionnelles d'Ile-de-France et intercommunalités", au bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France ;

6° M. Xavier DUMAS, attaché principal d'administration, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique,

à l'exception des actes, correspondances et pièces suivants :

- a) ceux exclus de la délégation par l'effet du II de l'article 8 du présent arrêté ;
- b) les mémoires auprès des différentes juridictions.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, de M. Nicolas SACHOT, et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée d'administration hors classe, cheffe de la mission « légistique et animation juridique régionale », à l'effet de signer les actes et correspondances administratives relevant des attributions de cette mission, sous réserve de ceux exclus par l'effet du I ci-dessus.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Marc ZARROUATI, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, de M. Nicolas SACHOT, de Mme Corine PERCHERON et de Mme Joëlle MATHIEU, délégation de signature est donnée à Mme Marjorie DEGROTT, secrétaire administrative de classe normale, consultante juridique, à la mission légistique et animation juridique régionale, à l'effet de signer les courriels d'accusé réception, les courriels de réattribution et les courriels de communication de documents administratifs en réponse aux saisines par courriels de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, sous réserve de ceux exclus par l'effet du I ci-dessus.

## **Titre 2 : Délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris exerçant les attributions relevant du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris**

**Article 10 : I-** Sous réserve des dispositions de l'article 11, au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux politiques publiques, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous les actes, pièces, documents, rapports, conventions, certificats, correspondances et notes, y compris ceux réservés à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux termes des arrêtés portant délégation de signature au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux chefs des services déconcentrés de l'Etat, à l'exception :

- a) des actes à portée réglementaire ;

- b) des arrêtés portant nomination de membres de commissions et de comités régionaux ;
- c) des arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents ;
- d) des conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État, sauf en ce qui concerne les conventions conclues par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie avec les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- e) des instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales ;
- f) des actes défavorables faisant grief aux tiers, notamment les sanctions administratives, suspensions, annulations, retraits d'agréments ou d'autorisation ainsi que les décisions de refus, lorsqu'ils relèvent d'une appréciation discrétionnaire.

Par ailleurs, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer les actes de gestion interne du secrétariat général aux politiques publiques, sous réserve des exclusions mentionnées ci-dessus.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, la délégation de signature prévue au I est accordée à Mme Hélène CROZE, administratrice de l'Etat de deuxième grade, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris. En ce qui concerne les conventions conclues par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie avec les collectivités territoriales et leurs groupements, délégation de signature est donnée à Mme Hélène CROZE, pour celles dont le montant d'aide est inférieur à cent mille euros.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Antoine MOLINA et de Mme Hélène CROZE, délégation de signature est donnée à Mme Cindy LEONI, haut-fonctionnaire chargée de la coordination de l'organisation des cérémonies d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, correspondances, sous réserve des exclusions mentionnées au I ci-dessus.

**Article 11 : I-** Au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux politiques publiques, mises en œuvre par la direction des affaires juridiques dans le cadre de ses attributions, et sous réserve des compétences confiées au préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes y afférents, y compris les recours gracieux et les déférés dans le cadre du contrôle de légalité, et à l'exclusion :

- 1° des instructions ou des circulaires adressées aux collectivités territoriales ;
- 2° des autres requêtes auprès des différentes juridictions ;
- 3° des actes défavorables faisant grief aux tiers.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, la délégation de signature prévue au I est accordée à Mme Hélène CROZE, administratrice de l'Etat de deuxième grade, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'exclusion des recours gracieux et des déférés dans le cadre du contrôle de légalité.

**Article 12 : I-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, et de Mme Hélène CROZE, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Gaëlle BONFILS, première conseillère du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser tous actes, correspondances administratives ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques, à l'exception de ceux exclus de la délégation par l'effet du II de l'article 11 du présent arrêté.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Hélène CROZE et de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, délégation de signature est donnée à M. Nicolas SACHOT, administrateur du deuxième grade, chargé de mission aux affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, adjoint au directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser :

1° tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques, y compris au titre de ses attributions de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et de correspondant du délégué ministériel à la protection des données à caractère personnel du ministère de l'intérieur, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- a) les actes et les pièces exclus de la présente délégation par l'effet du II de l'article 11 du présent arrêté ;
- b) les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- c) les correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

2° les actes de gestion courante relatifs à la direction des affaires juridiques ci-après énumérés :

- a) les bons de commande dont le montant n'excède pas 11 000 euros HT ;
- b) les certifications "Certifié exact et service fait" ;
- c) les états pour servir au paiement.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Hélène CROZE, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS et de M. Nicolas SACHOT, la délégation de signature prévue au II est donnée à Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au directeur des affaires juridiques.

**Article 13 :** I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Hélène CROZE, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, de M. Nicolas SACHOT, et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à l'effet de signer ou de viser les actes, les correspondances ou les pièces relevant de leurs attributions, aux agents suivants :

- 1° M. Gurvan SALAUN, attaché principal d'administration, chef du bureau du contrôle de légalité ;
- 2° M. Philippe ATANGANA, attaché d'administration, chef du pôle "commande publique et domanialité publique" du bureau du contrôle de légalité ;
- 3° M. Florian DRUON, attaché principal d'administration, chef du pôle « droit du sol et des opérations d'aménagement » du bureau du contrôle de légalité ;
- 4° M. Hugo CACHARD, agent contractuel, chef du bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France ;
- 5° M. Steve HENRI, rédacteur contractuel au pôle "affaires institutionnelles d'Ile-de-France et intercommunalités" du bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France ;
- 6° M. Xavier DUMAS, attaché d'administration, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique ;

à l'exception des actes, des correspondances et des pièces ci-après énumérés :

- a) ceux exclus de la présente délégation par l'effet du 1°) du II de l'article 12 du présent arrêté ;
- b) les arrêtés de mandatement d'office ;
- c) les mémoires auprès des différentes juridictions.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Hélène CROZE, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, de M. Nicolas SACHOT et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée d'administration hors classe, cheffe de la « mission légistique et animation juridique régionale », à l'effet de signer les actes et correspondances administratives relevant des attributions de la mission légistique et animation juridique régionale et mentionnés au 1° et au 2° du II de l'article 12 du présent arrêté, sous réserve des exclusions prévues par l'effet des quatre derniers alinéas du I du présent article.

**Article 14 :** I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, délégation de signature est donnée à Mme Annaïck MORVAN, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région d'Ile-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et sous réserve des exclusions prévues à l'article 10 :

- 1° toutes notes et correspondances administratives courantes ;
- 2° les pièces relatives à l'engagement juridique et à la certification des dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'Etat imputées sur les crédits de l'unité opérationnelle régionale du programme « Egalité entre les femmes et les hommes » (n° 137) ;

3° les attestations et certifications portant sur la participation financière de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité aux actions cofinancées par le Fonds social européen ;

4° ainsi que pour réaliser les procédures et déposer les actes consécutifs dans l'application informatique financière de l'Etat Chorus Formulaire.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA et de Mme Annaïck MORVAN, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Inès RÉVOLAT, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France, au titre des 1° à 4° du I.

**Article 15 : I-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA et de Mme Hélène CROZE, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle OUDEA, cheffe de la mission ville, chargée de mission politique de la ville, dans le cadre de ses attributions, à l'effet :

1° de répartir les crédits du programme « Politique de la ville » (n° 147) ;

2° de signer tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion de ce programme ;

3° de signer toutes notes et correspondances administratives courantes relatifs à la gestion de ce programme, sous réserve des exclusions mentionnées à l'article 10.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Hélène CROZE et de Mme Emmanuelle OUDEA, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Marion DETOC, adjointe à la cheffe de la mission ville.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA et de Mme Hélène CROZE, délégation de signature est donnée à Mme Aissatou DIENE, attachée principale d'administration, chargée de mission Insertion, à l'effet de signer les notes et correspondances administratives, dans le cadre de ses attributions, sous réserve des exclusions mentionnées à l'article 10.

**IV-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Hélène CROZE, et de Mme Aissatou DIENE, la délégation de signature prévue au III est donnée à Mme Lisa GRALL, agente contractuelle, adjointe chargée de mission Insertion.

**Article 16 : I-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA et de Mme Hélène CROZE, délégation de signature est donnée à M. David MOREL, chef du bureau de la coordination et de l'investissement territorial, à l'effet :

1° de signer ou de viser les notes et correspondances administratives courantes relevant des attributions de ce bureau ;

2° de signer toutes notes et correspondances administratives courantes ainsi que tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion des programmes « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » (n° 112), « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (n° 119), « Solidarité à l'égard des pays en développement » (n° 209), « Fonds pour la transformation de l'action publique » (n° 349), « Ecologie » (n° 362), « compétitivité » (n°363), « cohésion » (n°364), et « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » dit « fonds vert » (n° 380) et de répartir les crédits de ces cinq programmes, sous réserve des exclusions prévues à l'article 10.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Hélène CROZE et de M. David MOREL, la délégation de signature prévue au I ci-dessus est accordée à Mme Laurence WURTZ, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau de la coordination et de l'investissement territorial.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Hélène CROZE, de M. David MOREL et de Mme Laurence WURTZ, la délégation de signature prévue au II ci-dessus est accordée à M. Sidi OUADAH, agent contractuel, chef de la section « coordination-comitologie » et à Mme Chloé TREMULOT, attaché d'administration, cheffe de la section de l'investissement territorial du bureau de la coordination et de l'investissement territorial, dans le cadre de leurs attributions respectives.

**Titre 3 : Délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris exerçant les attributions relevant de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris**

**Article 17 :** I- Sous réserve des dispositions de l'article 25, au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, délégation de signature est donnée, à Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous les actes, pièces, documents, rapports, conventions, certificats, correspondances administratives et notes afférents à ses missions, y compris ceux réservés à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux termes des arrêtés portant délégation de signature au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux chefs des services déconcentrés de l'Etat, à l'exclusion :

1° des ordres de réquisition du comptable public en matière de dépenses,

2° des décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré en matière d'engagement de dépense.

La présente délégation concerne notamment l'ordonnancement secondaire relatif aux programmes suivants :

1. « Accès et retour à l'emploi » (n° 102),
2. « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n° 103),
3. « Intégration et accès à la nationalité française » (n° 104),
4. « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n° 111),
5. « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » (n°124),
6. « Coordination du travail gouvernemental » (n°129),
7. « Développement des entreprises et régulations» (n°134),
8. « Égalité entre les femmes et les hommes » (n° 137),
9. « Fonction Publique » (148),
10. « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » (n°149),
11. « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n° 155),
12. « Handicap et dépendance »(n°157),
13. « Énergie, climat et après-mines » (n°174),
14. « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » (n°177),
15. « Protection maladie » (n°183),
16. "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation" (n° 206) »,
17. « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (n° 215),
- 18 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (n° 216),
19. « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » (218),
20. « Vie politique » (232),
21. « Immigration et asile » (n° 303),
22. « Inclusion sociale et protection des personnes » (n°304),
23. «Stratégies économiques» (n°305),
24. « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » (n° 348),
25. « Fonds pour la transformation de l'action publique » (n° 349),
26. « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354),
27. « Ecologie » (n° 362),
28. « Compétitivité » (n°363),
29. « Cohésion » (n°364),

30. « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » dit « fonds vert » (n°380),  
31. « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (n° 723).

**II-** Sous réserve des exclusions mentionnées au I, délégation de signature est aussi donnée à Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, toute convention de délégation de gestion et tout avenant à de telles conventions conclus au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, ou soumis à son visa, quel que soit le programme budgétaire concerné par la convention de délégation de gestion ou son avenant.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, la délégation de signature mentionnée au I est donnée à M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, dans le cadre de ses attributions.

**IV-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée, dans le cadre de ses attributions, à Mme Charlotte ORGBIN, cheffe de cabinet de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes relevant du secrétariat général aux moyens mutualisés, sous réserve des exclusions mentionnées au I et à l'exception des attributions relevant de l'article 25.

**Article 18 : I-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à Mme Magali MASSA, cheffe du service général du soutien opérationnel, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 17 :

- 1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service ;
- 2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 10 000 € HT ;
- 3° les certifications « certifié exact et service fait » ;
- 4° les états pour servir au paiement, dans le cadre des attributions du service général du soutien opérationnel.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, et de Mme Magali MASSA, la délégation de signature prévue au I du présent article est donnée à M. Jérôme LAMBERT, attaché d'administration, adjoint à la cheffe du service général du soutien opérationnel.

**Article 19 : I-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA et de M. Jérôme LAMBERT, délégation de signature est donnée à M. Mohamed AIT AISSA, ingénieur des services techniques, chef du bureau des moyens et de la logistique, à l'effet de signer les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT et dans le cadre des attributions de son bureau.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, de M. Jérôme LAMBERT et de M. Mohamed AIT AISSA, délégation de signature est donnée à M. Adel ZIDI, ingénieur contractuel des services techniques, adjoint au chef du bureau des moyens et de la logistique, à l'effet de signer, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT et dans le cadre des attributions de ce bureau.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA et de M. Jérôme LAMBERT, délégation de signature est donnée à Mme Cécile KOWALSKA, attachée d'administration, cheffe du bureau des relations avec les usagers, et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mme Asmaou MOHAMED, attachée d'administration, son adjointe, à l'effet de signer les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement du service général du soutien opérationnel dans la limite de 5000 euros HT et dans le cadre de leurs attributions respectives.

**IV-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA et de M. Jérôme LAMBERT, délégation de signature est donnée à M. Fabrice LOUTOBY, agent contractuel, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication, à l'effet de signer :

- 1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service,
- 2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000 €,
- 3° les certifications « certifié exact et service fait »,
- 4° les états pour servir au paiement, dans le cadre des attributions de son service.

**V-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA et de M. Jérôme LAMBERT, délégation de signature est donnée à M. Fabrice D'HERTOGE, contractuel, adjoint à la cheffe du bureau du soutien de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC) à l'effet de signer les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT et dans le cadre des attributions de son bureau.

**Article 20 : I-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à Mme Claire WILLIG, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service des ressources humaines, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant des attributions de son service, sous réserve des exclusions résultant du IV de l'article 17.

- 1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service,
- 2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 10 000 € HT,
- 3° les certifications « certifié exact et service fait »,
- 4° les états pour servir au paiement, dans le cadre des attributions du service des ressources humaines.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN et de Mme Claire WILLIG, délégation de signature est donnée à M. Yann-Gaël JAFFRE, directeur du travail, adjoint à la cheffe du service des ressources humaines, directeur de la plateforme régionale interministérielle à la gestion des ressources humaines, et à Mme Christine POULAIN, attachée d'administration, adjointe à la cheffe du service des ressources humaines, au titre des missions du service des ressources humaines

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, de M. Yann-Gaël JAFFRE et de Mme Christine POULAIN, délégation de signature est donnée à Mme Valérie IMBERT, chargée de mission contractuelle « projets transversaux et dialogue social » pour la direction régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt d'Ile-de-France (DRIAAF), à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes relevant des attributions du service des ressources humaines et concernant les agents du périmètre « agriculture ».

**Article 21 : I-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, de M. Yann-Gaël JAFFRE et de Mme Christine POULAIN, délégation de signature est donnée à Mme Anne DESBROSSE, attachée hors classe d'administration, cheffe du bureau du recrutement, de l'attractivité et des parcours de carrière du service des ressources humaines, et en cas d'absence et d'empêchement de celle-ci, à M. Thibault JOURDAIN de MUIZON, attaché principal d'administration, son adjoint, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant des attributions de ce bureau, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000€ HT et les certifications « certifié exact et service fait ».

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, de M. Yann-Gaël JAFFRE, de Mme Christine POULAIN, de Mme Anne DESBROSSE et

de M. Thibault JOURDAIN de MUIZON, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine JAROUSSIE, attachée d'administration, cheffe de la section « mobilité et recrutement » au bureau du recrutement, de l'attractivité et des parcours de carrière du service des ressources humaines, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service en matière de mobilité et de recrutement relevant des attributions de cette section, y compris les contrats et les conventions, dans le cadre de la déconcentration de la gestion des contractuels.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, de M. Yann-Gaël JAFFRE et de Mme Christine POULAIN, délégation de signature est donnée à Mme Nadine DESPLEBIN, attachée d'administration hors classe, cheffe du bureau régional interministériel de la formation et des concours et à Mme Laurence GALMICHE, attachée d'administration, son adjointe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant des attributions de ce bureau, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000€ HT et les certifications « certifié exact et service fait ».

**IV-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, de M. Yann-Gaël JAFFRE et de Mme Christine POULAIN, délégation de signature est donnée à Mme Véronique DEFOIVE, attachée principale d'administration, cheffe du bureau de gestion des ressources humaines à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de ce bureau.

**V -** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, de M. Yann-Gaël JAFFRE, de Mme Christine POULAIN et de Mme Véronique DEFOIVE, la délégation de signature mentionnée au IV est donnée à Mme Sylvie NICOLAS, attachée principale d'administration, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des ressources humaines.

**VI-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, de M. Yann-Gaël JAFFRE, de Mme Christine POULAIN, de Mme Véronique DEFOIVE et de Mme Sylvie NICOLAS, délégation de signature est donnée à :

1° M. Antoine HEDOUIN, attaché d'administration, chef de la section « gestion administrative préfecture et gestion du temps de travail-tous périmètres » ;

2° Mme Christine EUGENE, attachée principale d'administration, cheffe de la section de gestion médicale et handicap ;

3° Mme Aurélie CARDINI, attachée d'administration, cheffe de la section « rémunération, pilotage de la masse salariale et des effectifs de la préfecture et gestion administrative et indemnitaire-DRIETS-DRIAAF » du bureau de gestion des ressources humaines et, à Mme Jennifer POTIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, son adjointe ;

à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de leur section au sein de ce bureau.

**VII-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, de M. Yann-Gaël JAFFRE et de Mme Christine POULAIN, délégation de signature est donnée à Mme Claire-Marie GHESTIN, attachée d'administration cheffe du bureau de l'action sociale et du dialogue social, et en cas d'empêchement ou d'absence de celle-ci, à M. Stéphane FAURE, attaché d'administration, son adjoint, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions du bureau ;

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000 € HT ;

3° les certifications « certifié exact et service fait » ;

4° les états pour servir au paiement.

**Article 22 :** I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à Mme Françoise CHANTELOU, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la modernisation de l'Etat, à l'effet :

- 1° de signer les documents, décisions et correspondances administratives courantes, ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de ce service ;
- 2° de signer les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 € HT ;
- 3° de signer les certifications « certifié exact et service fait » ;
- 4° de signer les états pour servir au paiement ;
- 5° de signer les notes, relatives au contrôle interne financier.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN et de Mme Françoise CHANTELOU, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Marine BECK, adjointe à la cheffe du service de la modernisation de l'Etat.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Françoise CHANTELOU et de Mme Marine BECK, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Adeline SERET, attachée d'administration, cheffe de la mission performance, dans le cadre de ses attributions au sein de cette mission.

**Article 23 :** I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à M. Olivier GUY, attaché d'administration hors classe, chef du service des achats et des finances, à l'effet :

- 1° de signer toutes notes et correspondances administratives courantes ;
  - 2° de répartir les crédits des programmes mentionnés à l'article 17 ;
- sous réserve des exclusions mentionnées à l'article 17.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN et de M. Olivier GUY, la délégation de signature prévue au I est donnée à M. Arnaud PLANEILLE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du service des achats et des finances.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, et de M. Olivier GUY, délégation de signature est donnée pour répartir les crédits des programmes « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » (n° 348) et « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 723), ainsi que ceux de la mission Plan de relance : programmes « Ecologie » (n°362) et « Compétitivité » (n°363), à M. Arnaud PLANEILLE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du service des achats et des finances, ainsi qu'aux agents du bureau du pilotage budgétaire suivants :

- 1° à Mme Marion DYMEL, attachée principale d'administration, cheffe du bureau ;
- 2° à Mme Céline BABIARSKI, attachée d'administration, cheffe de la section " pilotage des crédits de fonctionnement et immobiliers régionaux " ;
- 3° à Mme Amel SAIDI, attachée d'administration, chargée de mission "crédits immobiliers" à la section " pilotage des crédits de fonctionnement et immobiliers régionaux " ;
- 4° à Mme Sandra AGOSTINHO, secrétaire administrative, gestionnaire budgétaire ;
- 5° à M. Mael ANDRIES-COSTES, secrétaire administratif de classe normale, gestionnaire budgétaire spécialisé immobilier ;
- 6° à M. Thierry DEBEVE, adjoint administratif, gestionnaire budgétaire au sein de la section « pilotage des crédits de fonctionnement et immobiliers régionaux » pour répartir les crédits hors titre 2 du programme « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354).

**IV-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée pour répartir les crédits titre 2 du programme « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354) et des autres programmes mentionnés à l'article 17, à Mme Marion DYMEL, attachée principale d'administration, cheffe du bureau du pilotage budgétaire, et aux agents suivants de ce bureau :

- 1° à M. Sébastien BELTRAN, attaché d'administration, chef de la section « pilotage régional des effectifs et de la masse salariale» ;

2° à Mme Danka MIJALOVIC, secrétaire administrative, gestionnaire budgétaire à la section « pilotage régional des effectifs et de la masse salariale ».

**Article 24 :** I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à M. Olivier GUY, attaché d'administration hors classe, chef du service des achats et des finances, à l'effet :

1° de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes, relatives :

- a) à l'exécution budgétaire et comptable de la préfecture,
- b) l'instruction de dossiers soumis à l'ordonnancement secondaire du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

2° en matière d'ordonnancement des dépenses et de l'exécution budgétaire pour transcrire dans le système d'information financière de l'État les décisions prises en matière budgétaire sur les unités opérationnelles de programme pour lesquelles le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion, sauf dans les cas où une autre personne a été spécialement désignée à cet effet.

À ce titre, il est autorisé à passer tous les actes relevant du rôle de responsable d'unité opérationnelle et particulièrement :

- a) la saisie de la programmation budgétaire ;
- b) la saisie des rétablissements de crédits ;
- c) la saisie et validation de blocages de fonds ;
- d) toutes opérations de pilotage des crédits de paiement.

3° En matière d'ordonnancement des dépenses et d'exécution budgétaire, pour valider et transmettre au comptable assignataire, par le système d'information financière de l'État, les ordres de payer des dépenses pour lesquelles l'engagement préalable n'est pas exigé, et la constatation du service fait concomitante de l'ordre de payer, ainsi que toutes pièces justificatives des dépenses.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN et de M. Olivier GUY, la délégation prévue au I est accordée à M. Arnaud PLANEILLE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du service des achats et des finances.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à Mme Marion DYMEL, attachée principale d'administration, cheffe du bureau du pilotage budgétaire du service des achats et des finances, à l'effet de transmettre au comptable public compétent les ordres de recouvrer et rétablissements de crédits en matière de recettes non fiscale et à l'effet de signer les correspondances administratives relatives au pilotage budgétaire des dépenses de fonctionnement de la préfecture, de la qualité d'exécution des dépenses des services prescripteurs, et des affaires immobilières.

**IV-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion DYMEL, et sans préjudice des règles relatives à l'accès aux systèmes d'information, la délégation prévue aux 2° et 3° du I ci-dessus est accordée aux agents suivants du bureau du pilotage budgétaire :

1° à Mme Céline BABIARSKI, attachée d'administration, cheffe de la section « pilotage des crédits de fonctionnement et immobiliers régionaux » ;

2° aux gestionnaires budgétaires au sein de la section des « pilotage des crédits de fonctionnement et immobiliers régionaux » ci-après :

- a) M. Thierry DEBEVE, adjoint administratif, à Mme Sandra AGOSTINHO, secrétaire administrative,
- b) à Mme Nadia TALCONE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- c) M. Yann LE MEN, secrétaire administratif de classe normale,

3° à M. Jean-Pierre BOURKAIB, attaché d'administration, chef de la section « pilotage des crédits de la préfecture de Paris et gestion des frais de déplacement » ;

4° aux gestionnaires budgétaires au sein de la section « pilotage des crédits de la préfecture de Paris et gestion des frais de déplacement » suivants :

- a) Mme Marie-Pia DE GORQUETTE D'ARGOEUVES, attachée d'administration,
- b) Mme Sabrina MESSAOUDI, secrétaire administrative,
- c) Mme Bernadette TATSIDJODOUNG, secrétaire administrative de classe normale,
- d) M. Alain MERCIER, adjoint administratif,
- e) M. Thomas PROD'HOMME, secrétaire administratif de classe normale,
- f) Mme Kishley DELAGE, agente contractuelle.

**V-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion DYMEL, la délégation prévue au 2° du I du présent article est accordée à M. Jean-Pierre BOURKAIB, attaché d'administration, chef de la section « pilotage des crédits de la préfecture de Paris et gestion des frais de déplacement » du bureau du pilotage budgétaire, s'agissant de la signature des pièces comptables concernant les déplacements temporaires, hors celles prises en compte par la régie, et de la validation dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou de gestionnaire valideur, des ordres de mission, des états de frais et des commandes sur les différents marchés voyagistes dans le périmètre de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France, de la direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF), et de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).

**VI-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion DYMEL et de M. Jean-Pierre BOURKAIB, la délégation prévue au 2° du I du présent article est accordée, à Mr Alain MERCIER, à Mme Kishley DELAGE, et à M. Thomas PROD'HOMME, gestionnaires budgétaires, au sein de la section « pilotage des crédits de la préfecture de Paris et gestion des frais de déplacement » du bureau du pilotage budgétaire, s'agissant de la signature des pièces comptables concernant les déplacements temporaires, hors celles prises en compte par la régie, et de la validation dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou de gestionnaire valideur, des ordres de mission, des états de frais et des commandes sur les différents marchés voyagistes dans le périmètre de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la DRAC d'Île-de-France, de la DRIAAF, et de la DRIEETS.

**VII-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à Mme Virginie MIQUET, conseillère d'administration de l'intérieur et des outre-mer, cheffe du bureau régional des achats et à M. Pierre PAOLINI, attaché principal d'administration, son adjoint, à l'effet de signer, dans la cadre de ses attributions, les actes nécessaires à la mise en œuvre des procédures de marchés publics pour la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, ainsi que pour les marchés publics interministériels régionaux pour lesquels le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a reçu un mandat d'un groupement de commande pour les conclure, ainsi que les actes afférents à leur passation.

**VIII -** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à l'effet de transmettre au comptable public compétent les ordres de recouvrement et rétablissements de crédits en matière de recettes non fiscales, et de valider les demandes d'engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans Chorus Formulaire, pour valider et transmettre au comptable assignataire, par le système d'information financière de l'État, les ordres de payer des dépenses pour lesquelles l'engagement préalable n'est pas exigé, et la constatation du service fait concomitante de l'ordre de payer, ainsi que toutes pièces justificatives des dépenses à Mme Catherine RABEAU, attachée d'administration, cheffe du bureau mutualisé de l'exécution de la dépense, ainsi qu'aux agents suivants de ce bureau :

1° M. Christophe GARCIA, attaché d'administration, adjoint à la cheffe de bureau,

2° M. François FIEMS, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section "engagement interne" ;

3° Mme Dahbia BOUKHELIFA, secrétaire administrative de classe normale affectée à la section "engagement interne" ;

4° Mme Frédérique RENAULT, secrétaire administrative de classe normale, affectée à la section "engagement interne" ;

5° Mme Muriel JAMET, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section "DRIAAF",

6° Mme Samantha GEYORO, agent contractuelle, affectée à la section "DRIAAF" ;

7° M. Patrick BERNARD, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section "coordination DRIEETS et DRAC " ;

8° Mme Véronique FREMONT, agent contractuelle, affectée à la section "coordination DRIEETS et DRAC " ,

9° M. Julien ANCIAUX, secrétaire administratif de classe normale, affectée à la section "coordination DRIEETS et DRAC " ;

10° Mme Carima AOUCHETA, secrétaire administrative de classe normale, affectée à la section "coordination DRIEETS et DRAC " ;

11° M. Pascal SALON, secrétaire administratif de classe normale, affectée à la section "coordination DRIEETS et DRAC".

**IX-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY et de M. Arnaud PLANEILLE, la délégation de signature mentionnée au VIII ci-dessus est également donnée à Mme Valérie IMBERT, chargée de mission contractuelle « projets transversaux et dialogue social » du secrétariat général aux moyens mutualisés pour la DRIAAF.

**X-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine IRAGABA, attachée principale d'administration, responsable du centre des services partagés régional, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes, circulaires relevant de la compétence et des attributions du centre de services partagés régional d'Ile-de-France, dont la régie d'avances et de recettes et le dispositif de carte achat prévues.

**XI-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, de M. Arnaud PLANEILLE et de Mme Sandrine IRAGABA, délégation de signature est donnée à Mme Anne LAVERGNE, contractuelle, adjointe à la cheffe du centre de services partagés régional, à Mme Dalila MANSOURI, agente de catégorie B, cheffe de la section « gestion des actes complexes » du centre de services partagés régional, et à M. Fabrice SILENE, chef de section au centre de services partagés régional, à l'effet de signer les documents et correspondances relevant des attributions des sections du centre de services partagés régional.

**Article 25 :** I- Au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux moyens mutualisés, mises en œuvre par la direction des affaires juridiques en matière contentieuse et en matière de droit d'accès aux documents administratifs, se rapportant aux attributions du secrétariat général aux moyens mutualisés, et sous réserve des compétences confiées au préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et au préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégation de signature est donnée à Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer les actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes y afférents, à l'exclusion des requêtes auprès des différentes juridictions.

**II-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, la délégation de signature prévue au I est donnée à M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

**III-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD et de M. Christophe JEAN, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Marie-Gaëlle BONFILS, première conseillère du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, directrice des affaires juridiques.

**IV-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN et de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, la délégation de signature prévue au I est donnée à M. Nicolas SACHOT, administrateur de l'Etat du deuxième grade, chargé de mission aux affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, adjoint au directeur des affaires juridiques.

**V** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS et de M. Nicolas SACHOT, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au directeur des affaires juridiques.

**VI**- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, de M. Nicolas SACHOT et de Mme Corine PERCHERON, la délégation de signature mentionnée au I est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée d'administration hors classe, cheffe de la « mission légistique et animation juridique régionale », dans le cadre des attributions de cette mission.

**VII**- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Marie-Gaëlle BONFILS, de M. Nicolas SACHOT, de Mme Corine PERCHERON et de Mme Joëlle MATHIEU, délégation de signature est donnée à Mme Marjorie DEGROTT, secrétaire administrative de classe normale, consultante juridique, à la mission légistique et animation juridique régionale, à l'effet de signer les courriels d'accusé réception, les courriels de réattribution et les courriels de communication de documents administratifs en réponse aux saisines par courriels de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris.

**Article 26** : L'arrêté n° IDF-2024-06-04-00002 - 75-2024-06-04-00008 du 4 juin 2024 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est abrogé.

**Article 27** : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques, la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés, et le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelons de Paris et de la région d'Ile-de-France), accessibles sur le site internet de la préfecture, à l'adresse : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france), et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 6 août 2024

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

*Signé*

Marc GUILLAUME